



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

20430-F

Distr.  
LIMITEE

PPD.252(SPEC.)  
15 octobre 1993

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original: FRANCAIS

Première réunion du suivi  
sur la mise en oeuvre du programme  
sous-régional de la deuxième DDIA  
pour l'Afrique du nord\*

Tunis, Tunisie  
1 - 5 novembre 1993



**MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME  
SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME  
DDIA POUR L'AFRIQUE DU  
NORD (PSRAN)\*\***

Document établi par  
le Secrétariat de l'ONUDI

---

\* Cette réunion est organisée par l'ONUDI en coopération avec la Union Maghreb Arab (UMA) et le Gouvernement tunisien.

\*\* Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

## INTRODUCTION

Le présent document a été réalisé pour servir de base de discussion à la première réunion sous-régionale de suivi sur la mise en oeuvre du programme sous-régional pour l'Afrique du Nord (PSRAN), de la deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (DDIA), prévue à Tunis du 22 au 26 novembre 1994.

Il a été établi après une visite dans les pays de la sous-région où les propositions contenues dans le document PPD.174 (SPEC) du 6 septembre 1990 ont été passées en revue avec les responsables rencontrés. Ceci a permis d'adapter le programme au contexte actuel de la sous-région afin de le rendre plus cohérent avec les attentes des pays et plus opérationnel. En effet la plupart des projets contenus dans le programme datent de la première DDIA certains depuis 1984, d'autres depuis 1988 et enfin une partie depuis 1990. Il a été nécessaire d'adapter et de consolider ce programme à la lumière de la stratégie de la 2e DDIA et des nouvelles priorités qui tiennent compte des recommandations de la réunion de Tunis du 6-7 octobre 1990 et de la dernière Conférence des Ministres Africains de l'Industrie tenue à Port-Louis (Maurice) du 31 mai au 4 juin 1993.

Pour la rédaction de ce document il été tenu compte, également en plus des recommandations citées ci-dessus, mais aussi des rapports relatifs aux programmes nationaux des différents pays de la sous-région établis pour la 2e DDIA, le document E/1992/14/Add.1 du 26 mai 1992 du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Le programme proposé est orienté vers l'action afin qu'il puisse être opérationnel comme l'ont souhaité l'ensemble des responsables rencontrés. Il insiste à dessein sur les actions de suivi, de coordination et d'évaluation sans lesquelles les objectifs fixés ne peuvent être atteints. Les organisations sous-régionales notamment l'UMA, l'OADIM, la CEE et les banques de développement sont interpellées afin qu'elles soutiennent ce programme et permettent ainsi le rapprochement entre les pays de la sous-région, le renforcement de leur coopération et enfin la réalisation à terme de leur intégration économique.

Ce document comprend un préambule introduction qui donne une présentation succincte la situation économique de la sous-région et quatre parties qui sont:

(a) Situation du secteur manufacturier

Elle a été établie sur la base des informations les plus récentes communiquées par les pays ou obtenues au niveau des services d'information de l'ONUDI, notamment à partir du rapport Industrie et Développement dans le Monde 1992-93.

(b) Adaptation du programme sous-régional et proposition d'un programme d'action

Après un bref rappel des résultats de la 1ère DDIA, une analyse critique du programme proposé et du climat de coopération dans la sous-région, il sera procédé à une adaptation et à une consolidation du PSRAN suivies de

la préparation d'un programme d'actions composé d'une série d'actions dont les objectifs, les résultats, les responsabilités, les bénéficiaires et la durée seront définis.

(c) Esquisse d'un plan de mise en oeuvre

Sur la base du programme d'actions élaboré précédemment élaboré il sera établi le plan de mise en oeuvre pour son exécution, donnant les principales phases, leur distribution dans le temps ainsi que les périodes d'examen des résultats et les rapports de phases.

(d) Coordination, suivi et évaluation

Pour assurer ces fonctions on définira les modalités de mise en oeuvre ainsi que le rôle des Etats et celui des institutions régionales et internationales. Comme souligné plus haut ces actions de coordination, de suivi et d'évaluation sont d'une extrême importance si l'on veut assurer le succès de ce programme. En effet il était indispensable de définir les structures chargées de ces actions ainsi que les responsables des pays et des institutions sous-régionales qui devraient être désignés pour assurer un suivi rigoureux des actions.

PLAN DU DOCUMENT

**INTRODUCTION**

**PREAMBULE:** Présentation succincte de l'organisation et de l'économie de la sous-région

**CHAPITRE I: SITUATION DU SECTEUR MANUFACTURIER**

- I.1 Structure et performances
- I.2 Contraintes
- I.3 Atouts de la sous-région

**CHAPITRE II: ADAPTATION DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL ET PROPOSITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS**

- II.1 Introduction: lien entre les deux DDIA
- II.2 Analyse critique du programme
- II.3 Analyse du climat général de la coopération dans la sous-région.
- II.4 Rappel de la stratégie de la 2e DDIA.
- II.5 Adaptation - consolidation du PSRAN et préparation d'un programme d'actions.

**CHAPITRE III: PLAN DE MISE EN OEUVRE**

- III.1 Approche méthodologique
- III.2 Le plan de mise en oeuvre
- III.3 Les modalités de mise en oeuvre

**CHAPITRE IV: PROMOTION, COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION**

- IV.1 Promotion
- IV.2 Coordination et suivi
- IV.3 Evaluation

- ANNEXES:**
- 1. Situation des industries stratégiques de pointe dans la sous-région
  - 2. Programme sous-regional de la 2e DDIA (PSRAN)

## PREAMBULE

### PRESENTATION SUCCINCTE DE L'ORGANISATION ET L'ECONOMIE DE LA SOUS-REGION

#### I. ORGANISATION

1. La sous-région Afrique du Nord comprend 7 pays: La Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte et le Soudan.
2. Ces pays appartiennent à diverses organisations régionales et sous-régionales. Cinq pays forment depuis le Traité de Marakech de 1989 l'Union du Maghreb Arabe (UMA), ce sont la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Six pays appartiennent au MULPOC de Tanger ce sont: le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte et le Soudan. Le Soudan appartient à la zone d'échanges préférentiels de l'Afrique de l'Est (PTA), la Mauritanie fait partie de l'Afrique de l'Ouest. L'ensemble des 7 pays font partie de Ligue des Pays Arabes.
3. Cet écheciveau de relations devrait permettre à la sous-région de tirer profit de cette situation exceptionnelle.

#### II. LES PRINCIPALES DONNEES ECONOMIQUES

4. Avec quelques 150 millions d'habitants la sous-région représente un marché important, ceci lui permet de réaliser des projets avec une économie d'échelle sans se soucier des exportations hors sous-région.
5. Sa situation géographique est stratégique, elle possède toute la rive sud de la Méditerranée, une façade atlantique et une ouverture sur la Mer Rouge.
6. Ses ressources sont importantes, quatre des sept pays produisent des hydrocarbures, trois en sont exportateurs: L'Algérie, la Libye et l'Egypte. Elle possède une diversité de minerais en quantités importantes: minerais fer, phosphate, cuivre, etc.
7. Le Nil qui traverse le Soudan et l'Egypte peut permettre une agriculture capable de faire vivre toute la population de la sous-région et réaliser ainsi l'autosuffisance alimentaire. De même les milliers de kilomètres de côtes constituent une richesse potentielle halieutique et touristique enviable.
8. Elle possède aussi des réalisations industrielles dans l'ensemble des secteurs de l'industrie:
  - Une capacité de plus de 6 millions de tonnes d'acier;
  - Un secteur mécanique appréciable;
  - Un important secteur des textile et cuir;
  - Une industrie chimique et pétrochimique en pleine expansion;
  - Une agro-industrie insuffisante dans l'ensemble mais bien développée dans certains pays;
  - Des capacités installées valables en matériaux de construction.

9. Ce poids de la sous-région est confirmé par le Tableau 1 ci-dessous qui donne le produit intérieur brut par pays.

Tableau 1: Afrique du Nord: Produit intérieur brut (1975-1990) en prix courants (en millions de dollars)

Pays	1975	1985	1990
Algérie	14 286,1	56 476,7	61 016,0
Libye	12 768,1	27 958,1	26 078,0
Mauritanie	475,9	716,3	1 052,0
Maroc	8 981,8	12 873,0	25 175,0
Tunisie	4 335,6	8 280,3	12 304,0
Total UMA	40 847,5	106 304,4	134 625,0
Egypte	13 335,1	26 298,0	28 811,0
Soudan	4 338,4	5 578,7	23 451,0
Total pour la sous-région	58 521,0	138 181,1	186 887,0

Source: Base de Données ONUDI

10. Ce tableau montre le saut exceptionnel fait entre 1975 et 1990, le PIB a été multiplié par 3.

11. La valeur ajoutée manufacturière (VAM) est passée de 6.270,8\$US en 1975 à 21.203\$US en 1990, démontrant par là un dynamisme certain malgré les effets de la crise mondiale qui ont marqué certains pays; la VAM par pays est donnée dans le tableau 2 ci-après:

Tableau 2: Valeur ajoutée manufacturière en Afrique du Nord (1975-1990) en prix courants (en millions de dollars)

Pays	1975	1985	1990
Algérie	1 451,6	8 177,8	5 207,5
Libye	277,6	1 233,2	2 185,2
Mauritanie	21,3	29,4	119,1
Maroc	1 489,5	2 679,8	4 596,0
Tunisie	384,8	980,2	1 853,2
Total UMA	3 624,8	13 100,4	13 961,0
Egypte	2 248,9	3 701,7	5 144,1
Soudan	397,1	497,0	2 098,9
Total pour la sous-région	6 270,8	17 299,1	21 203,0

Source: Base de Donnée ONUDI

12. Cet effet s'est accentué pour les pays de la sous-région du fait d'un endettement très lourd culminant à plus de 125 milliards de dollars en 1990. Cet endettement est donné pour l'ensemble des pays dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3: Pays d'Afrique du Nord: dette totale en 1990 (en millions de dollars)

Pays	Dette totale	Pourcentage
Libye	3 600,0	3,03
Algérie	26 063,0	22,53
Egypte	39 885,0	33,53
Maroc	23 524,0	19,77
Tunisie	7 534,0	6,33
Mauritanie	2 227,0	1,87
Soudan	15 383,0	12,83
Total	115 344,0	100,00

Source: Base de Données ONUDI.



CHAPITRE I:

## SITUATION DU SECTEUR MANUFACTURIER

## I.1 STRUCTURE ET PERFORMANCES

13. Avec plus de 18 milliards de dollars de valeur ajoutée en 1990, le secteur manufacturier de la sous-région se présente comme le meilleur des sous-régions en Afrique, cependant comparativement au niveau mondial il ne représente que 0,3% et seulement 3% de celui des pays en développement. Ceci montre l'importance des efforts à faire dans ce domaine que ce soit au niveau des pays individuellement ou de la sous-région en général.

14. La part de cette valeur ajoutée dans le PIB n'a pas beaucoup évolué depuis 1975, elle est passée 10,7% en moyenne en 1975 à 12,6% en 1990. Le tableau 4 ci-dessous montre cette évolution pour les différents pays:

Tableau 4 Afrique du Nord: part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut, 1975-1990

Pays	1975	1985	1990
Algérie	11.0	11.9	8.5
Libye	1.8	4.5	8.4
Mauritanie	5.0	6.2	11.3
Tunisie	10.1	13.5	15.1
Maroc	17.3	22.4	18.2
Moyenne UMA	9.0	11.7	12.3
Egypte	17.4	14.8	17.9
Soudan	9.7	9.6	8.9
Moyenne pour la sous-région	10.7	12.5	12.6

Source: Base de Données ONUDI.

15. La distribution de cette VAM entre les différents sous-secteurs montre aussi les déséquilibres qui existent entre ces sous-secteurs dans les différents pays, tels qu'ils ressortent du tableau 5 ci-dessous:

Tableau 5: Composition en 1990 de la valeur ajoutée manufacturière (pourcentage)  
Branche de l'industrie manufacturière

Pays	31	32	35	37	38	Autres
Algérie	21.0	17.3	7.7	10.6	22.9	20.5
Libye	19.2	10.6	44.6	0.0	1.7	23.9
Mauritanie	91.0	2.9	-	-	2.6	3.4
Maroc	24.3	19.1	22.5	0.6	15.2	18.3
Tunisie	15.7	15.7	15.6	9.7	20.3	23.3
Egypte	27.4	16.4	15.0	13.5	13.9	13.8
Soudan	74.3	5.7	9.5	1.4	4.2	4.9

Source: Base de Données ONUDI.

Les catégories de l'industrie manufacturière sont reprises de la Classification internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI); code 31: fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs; 32: industrie des textiles, de l'habillement et du cuir; 35: industrie chimique et fabrication de produits chimiques, de dérivés du pétrole et du charbon, et d'ouvrages en caoutchouc et en matière plastique; 37: industrie métallurgique de base; 38: fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel.

16. Au plan de la croissance après avoir connu un bond formidable jusqu'en 1988, les effets de la crise économique et de la dette se font durement sentir. Le taux de croissance de la (VAM) est passé de 13,2% en 1988 à 1,2% en 1989 pour remonter à 2% en 1990.

17. Pratiquement tous les sous-secteurs ont enregistré un recul, les plus touchés sont les industries agro-alimentaires et le textile.

18. Malgré le recul constaté sur le plan global certains pays ont enregistré des résultats positifs, aussi pour la Tunisie ce secteur a constitué le premier secteur d'exportation en 1989 avec 67,9% du total des exportations, il en est de même pour le Maroc avec 68%. L'Egypte a aussi enregistré des résultats encourageants dans certaines branches. Quant aux autres pays c'est surtout vers la satisfaction des besoins locaux que sont destinés les produits du secteur.

#### Analyse des performances des sous-secteurs:

##### 1. Le sous-secteur agro-alimentaire

19. C'est le sous-secteur qui présente la plus grande valeur ajoutée dans la sous-région, il y participe en moyenne pour 26,6% du total du secteur en 1990. Ce taux est variable selon les pays passant de 15,4% pour la Tunisie à 74,3% pour le Soudan. Il est indéniable que la plupart des pays ont donné une grande priorité à ce sous-secteur afin de couvrir leurs besoins alimentaires et atteindre l'autosuffisance; malgré cela, la sous-région continue encore à être tributaire des importations.

A l'intérieur du sous-secteur ce sont: - la production de biens alimentaires qui occupe l'essentiel avec 17.4%; suivie des tabacs 5.4%; et enfin des boissons avec 3.8%.

Certains pays exportent une partie de leurs produits, c'est le cas du Maroc dont ce poste représentait 28% des exportations du secteur en 1989.

## 2. Le sous-secteur textile et cuir

Ce sous-secteur vient en 3e position pour sa participation à la valeur ajoutée du secteur avec 15.9% en 1990. Ce taux varie pour la sous-région de 5.7% au Soudan à 19.1% au Maroc.

Cette industrie qui s'est développée considérablement ces dix dernières années est inégalement répartie dans les différents pays, elle est plus intégrée dans certains pays (Algérie notamment) mais orientée plutôt vers la transformation dans d'autres (Tunisie, Maroc) et tournée vers l'exportation. D'ailleurs pour le Maroc et la Tunisie elle constitue 37% et 29% respectivement des exportations du secteur.

La branche cuir est en train de connaître un développement important surtout en Egypte, au Maroc et en Tunisie.

Malgré cette force apparente, le sous-secteur est tributaire des importations de matières premières et de demi-produits et, pour certains pays il ne couvre pas encore les besoins locaux.

## 3. Le sous-secteur sidérurgie et métallurgie

Ce sous-secteur ne participe que pour 8.2% à la valeur ajoutée du secteur en 1990 dans la sous-région, il est aussi inégalement développé dans les différents pays. Trois pays possèdent des capacités appréciables: l'Egypte, l'Algérie et la Libye, totalisant quelque 6 millions de tonnes d'acier. La Tunisie possède aussi une sidérurgie intégrée qui satisfait une bonne partie de ses besoins dans une gamme diversifiée de produits.

Des projets existent dans les différents pays pour étendre ces capacités et combler le déficit encore constaté au niveau de certains produits.

## 4. Le sous-secteur des constructions métallique, mécaniques et électriques

Il contribue pour 16.1% à la constitution de la valeur ajoutée du secteur, le plus gros étant représenté par la construction métallique 6.2% puis les matériels de transport 4.1%.

Dans ce sous-secteur ce sont l'Algérie avec 22.9% et la Tunisie avec 20.3% de taux de participation à la VA du secteur qui possèdent les capacités les plus importantes. En Algérie, cette industrie est plus intégrée que dans tous les autres pays de la sous-région. Elle fabrique en effet des véhicules industriels (camions, autocars, autobus), des matériels de travaux publics (grues, pelles hydrauliques, tracteurs, moissonneuses-batteuses) avec des taux d'intégration appréciables.

## 5. Le sous-secteur des matériaux de construction

C'est aussi un sous-secteur vital pour la sous-région car il permet de répondre aux besoins croissants des populations en matière de construction de logements.

Des capacités de production importantes ont été installées dans les différents pays notamment en ciment atteignant pratiquement les 40 millions de tonnes, couvrant les besoins de la sous-région si elles produisaient à leur taux maximum; ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Il existe aussi des briquetteries, des carrières d'agrégats, des unités de produits de céramique, des unités de marbre, une production de verre et de bois et dérivés avec des capacités suffisantes pour les besoins actuels.

## 6. Le sous-secteur de la chimie et du plastique

Ce sous-secteur participe pour 15,7% dans la composition de la valeur ajoutée du secteur, le raffinage du pétrole comptabilisant 4,9%, la chimie industrielle 3%, les produits chimiques divers 5,1% les plastiques n'atteignant que 1,4%.

Les pays pour lesquels le sous-secteur participe le plus à la valeur ajoutée sectorielle sont: La Libye avec 44,6% le Maroc avec 22,5%, la Tunisie et l'Egypte avec 15,6% et 15% respectivement. Paradoxalement ce sous-secteur est en reste pour l'Algérie avec seulement 7,7% malgré sa qualité de producteur d'hydrocarbures.

## 7. Le sous-secteur des industries pharmaceutiques

C'est l'un des sous-secteurs les moins développés de la sous-région malgré son caractère stratégique. Seuls quelques pays ont initié des projets et fabriquent quelques produits, ce sont notamment l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie. Une des réalisations les plus importantes est constituée par le complexe de fabrication d'antibiotiques de Médéa en Algérie qui pourrait répondre aux besoins de la sous-région s'il fonctionnait à pleine capacité.

L'analyse du secteur manufacturier a montré sa diversification, le niveau atteint dans la mise en place de capacités de production, ses performances sur les plans de la production et des exportations. Elle a montré également que malgré tout, il est très en deca des niveaux atteints par les pays développés et même certains pays en développement tels la Corée du Sud ou le Brésil. Ceci devrait mobiliser les pays de la sous-région en vue de coordonner leurs efforts pour mieux le développer car la base et le potentiel existent.

### 1.2 LES CONTRAINTES

Si comme indiqué ci-dessus le secteur manufacturier de l'Afrique du Nord possède beaucoup d'atouts, il est aussi soumis à plusieurs contraintes qui limitent ses performances et entravent son développement:

1. A l'origine il avait été développé pour satisfaire les besoins nationaux de chacun des pays sans aucune coordination que ce soit au niveau UMA ou sous-régional. Il était donc conçu pour des marchés limités. Ce n'est qu'une fois les productions maîtrisées et stabilisées dans certains sous-secteurs que des pays ont commencé

à penser à l'exportation. en créant comme c'est le cas en Tunisie. au Maroc on en Egypte des entreprises orientées vers l'exportation surtout dans le sous-secteur des textiles et du cuir ou des industries agro-alimentaires.

Ces sous-secteurs malgré les avantages qu'ils offrent. sont fortement dépendants des importations surtout dans le sous-secteur des textiles et du cuir dans lequel la branche la plus développée est la confection.

2. les effets de la crise mondiale et le poids de la dette ont limité les ressources des pays. ce qui a une incidence sur l'utilisation des capacités installées comme c'est le cas en Algérie à cause du manque de matières importées.
3. La crise mondiale a aussi ralenti la consommation, donc la demande avec les incidences évidentes sur le taux d'utilisation des capacités.
4. Les exigences mondiales en matière de qualité et de prix obligent les pays de la sous-région à la modernisation de leur outil de production et à investir dans le contrôle de la qualité, l'amélioration de la gestion des entreprises et le marketing induisant par là-même des surcoûts qui s'ajoutent aux coûts de revient souvent élevés.
5. Les exigences de qualité impliquent la formation d'un personnel hautement qualifié donc coûteux et influant sur les coûts de production. or ce qui caractérise ce secteur dans pratiquement l'ensemble des pays c'est le sous encadrement. Par exemple en Tunisie l'encadrement technique représente 1%, celui de l'administration est de 3% quant au commercial il n'est que de 0.3% de l'effectif total employé par le secteur.
6. La concurrence internationale dans ce secteur est très importante surtout celle des pays du Sud-Est asiatique. aussi, les places sur les marchés d'exportation sont très difficiles à prendre.
7. Les difficultés d'accès au financement ainsi que son coût pour l'achat de matières premières et des équipements nécessaires (renouvellement ou nouvelles création).
8. La maintenance des équipements qui constitue l'une des causes de la mauvaise utilisation des capacités de production installées.
9. L'information économique relative aux marchés notamment celui de la sous-région n'est pas disponible et entrave l'éventuel placement des produits.

### I.3 LES ATOUTS DE LA SOUS-REGION

La sous-région possède énormément d'atouts, qui peuvent lui garantir un développement à la mesure de ses ambitions, pour peu qu'ils soient correctement utilisés.

#### A. La situation

Sa situation géographique est idéale:

- elle fait face à l'Europe avec laquelle a en commun la mer méditerranée;
- elle possède comme arrière-pays tout le continent africain dont elle est partie intégrante;
- elle fait partie d'un bloc géopolitique important: le Monde Arabe;
- elle possède une ouverture sur l'Amérique;
- elle constitue enfin un trait d'union entre l'Afrique, l'Occident et l'Orient.

#### B. Les ressources

Elles sont aussi importantes que variées, elle possède notamment:

- de grandes quantités d'hydrocarbures (gaz, pétrole) dont certains pays en sont exportateurs;
- des ressources minérales notamment d'importantes réserves de fer d'excellente qualité et des phosphates;
- des ressources hydrauliques non négligeables surtout pour les pays traversés par le Nil (Soudan et Egypte), sans compter la Libye qui réalise un fleuve artificiel à partir de l'Albien.
- Ses milliers de côtes maritimes offrent d'énormes richesses halieutiques et touristiques;
- sa position dans une zone tempérée pourrait lui permettre d'utiliser et de développer les énergies renouvelables que sont les énergies solaire et éolienne.
- les ressources humaines: depuis leur accession à l'indépendance les différents pays ont beaucoup investi dans la formation des hommes, en effet des milliers d'ingénieurs, techniciens et cadres ont été formés; aussi, dans beaucoup de domaines les pays de la sous-région sont autosuffisants.

#### C. Les infrastructures:

Dans ce domaine aussi les pays, de la sous-région ont à leur actif un nombre important de ports, aéroports, routes, chemins de fer, télécommunications, hotels, afin de désenclaver et de développer toutes les régions des pays.

#### D. Le secteur industriel

D'énormes investissements ont été réalisés dans le secteur industriel par les pays de la sous-région.

Une véritable base industrielle a été construite (même si elle n'est pas complète) dans toute la sous-région.

On y trouve:

- l'industrie sidérurgique la plus importante d'Afrique avec une capacité installée de plus de 6 millions de tonnes d'acier;
- une industrie mécanique qui compte de grandes réalisations et des taux d'intégration appréciables;
- une industrie textile bien développée et exportatrice dans certains pays;

Même si le développement de ce secteur est inégal, il offre des possibilités énormes de complémentarité et de coopération.

#### E. Le marché

Avec une population de 150 millions d'habitants et une moyenne de près de 32 milliards de dollars d'importations l'Afrique du Nord possède un grand marché très convoité.

Ce marché constitue un atout important pour la sous-région car il lui permet de réaliser une économie d'échelle dans la réalisation de projets industriels. Il offre un large éventail de produits à fabriquer, allant des plus simples à substituer aux importations aux plus complexes.

D'ailleurs, pris dans leur ensemble les pays de la sous-région ont atteint un degré de diversification et de spécialisation appréciable, qui pourrait leur permettre grâce à l'exploitation de leur complémentarités d'accroître leur potentiel. S'agissant des importations, une coordination des achats ferait réaliser aux pays de la sous-région des économies substantielles.

## CHAPITRE II

### ADAPTATION DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL ET PROPOSITION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

#### II.1 INTRODUCTION: Lien entre les deux DDIA

La première DDIA (1981-1990) avait été proclamée par les Nations Unies sur la base de la déclaration de Monrovia de 1978 et l'adoption par les pays africains du Programme d'Actions de Lagos qui a permis la définition des objectifs de cette décennie dont les principaux sont rappelés ci-après:

- (i) l'élaboration de politiques et de programmes sectoriels dans les branches industrielles stratégiques;
- (ii) l'identification des principaux projets industriels qui présentent un intérêt pour les pays de chaque sous-région;
- (iii) le renforcement dans chaque sous-région des institutions et établissements visant à assurer la promotion de la coopération et l'intégration industrielles, ceci avec comme finalité d'assurer un développement économique et social autonome et autosuffisant.

C'est dans ce cadre qu'une réunion avait été programmée à Tunis du 7 au 8 mars 1984 pour l'ensemble des pays de la sous-région Afrique du Nord afin d'élaborer le premier programme intégré de promotion industrielle pour la sous-région. Ce dernier sera révisé et présenté aux responsables des pays lors d'une réunion de suivi organisée à Tanger en 1988. Pour sa mise en oeuvre il avait été préconisé une série de mesures que les pays devaient appliquer parmi lesquelles:

- l'acceptation formelle du programme et des projets par les gouvernements;
- l'intégration des principales caractéristiques du programme sous-régional et de ses projets dans les programmes nationaux de développement industriel;
- l'affectation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en oeuvre des projets;
- le renforcement ou l'introduction de mécanismes opérationnels (sociétés, bureaux d'études, commissions, ...) chargés du suivi;
- l'élaboration des études détaillées de préinvestissement;
- l'amélioration des capacités de la main d'oeuvre;
- la promotion de la coopération régionale et sous-régionale.

L'évaluation des résultats à mi-parcours en 1988 de la première DDIA ont été appréciés différemment d'une sous-région à l'autre. Pour la sous-région Afrique du Nord, si tous les objectifs fixés n'ont pas été atteints il n'en demeure pas moins que des réalisations importantes ont été accomplies.



En effet, sur un total de 9 projets-clés dans le secteur agro-industriel deux ont été exécutés, trois étaient en cours d'exécution et les autres en cours d'étude. Dans le secteur des matériaux de construction, sur les quatre projets retenus, un a été réalisé, un était en cours d'exécution, un était en cours d'étude tandis que le 4e a été abandonné. Pour le secteur des industries chimiques les 7 projets proposés sont restés au stade d'étude. Dans le secteur des industries mécaniques sur les 22 projets prévus 6 ont été exécutés, 7 étaient en cours d'exécution, les autres sont demeurés au stade d'étude. Enfin dans le secteur métallurgique le seul projet programmé est en cours d'exécution. Les projets d'appui prévus étaient au nombre de 17 dans ce domaine 5 ont été exécutés, 4 étaient en cours d'exécution, le reste au stade d'étude.

Ces résultats auraient pu être bien meilleurs si les ressources financières avaient pu être mobilisées. En effet la chute des prix du pétrole de 1986 a affecté les pays de la sous-région notamment les producteurs de pétrole. L'évaluation de la 1ere DDIA a été approuvée par un groupe intergouvernemental puis par le Conférence des Ministres de l'Industrie lors de sa réunion de Harare, Zimbabwe, du 29 mai au 1er juin 1989, qui demandait de reconduire une deuxième décennie de développement industrielle pour l'Afrique. Cette résolution a reçu l'accord de l'Assemblée générale des Nations Unies fin 1989 proclamant ainsi la décennie 1991-2000, 2e DDIA.

Si les objectifs de la 2e DDIA demeurent conformes au Plan d'Action de Lagos l'approche stratégique par contre diffère complètement de celle de la première DDIA. En effet pour la mise en oeuvre de la 2e DDIA, la responsabilité est assignée aux gouvernements africains pour établir leurs programmes nationaux et de participer à la définition et à la mise en oeuvre des programmes sous-régionaux. Les programmes nationaux et sous-régionaux constituant ainsi la base du programme général de la deuxième DDIA.

C'est ainsi que ce programme a été établi en septembre 1990 pour servir de base à la deuxième réunion sous-régionale de suivi de la coopération industrielle dans le cadre de la 2e DDIA qui s'est tenue à Tunis les 6 et 7 octobre 1990.

## II.2 ANALYSE CRITIQUE DU PROGRAMME

### A. Les fondements de l'élaboration du programme

Dans son introduction le rapport du 6 septembre 1990 sur le programme sous-régional de la 2e Décennie indique que son établissement était fondé sur une révision critique du programme intégré de promotion industrielle pour la sous-région Afrique du Nord présenté à Tanger en 1988. Le programme devait donc être adapté aux nouvelles politiques et stratégies sur lesquelles est basée la deuxième Décennie et à ses principaux objectifs qui sont:

- utiliser l'industrialisation comme moyen permettant d'atteindre l'autosuffisance et l'autonomie;
- réduire la dépendance externe;
- renforcer les facteurs internes de croissance;
- favoriser l'implantation en Afrique d'industries motrices et stratégiques;
- promouvoir et accroître l'utilisation des facteurs de production internes;
- développer aux niveaux national et sous-régional, les moyens humains, matériels et institutionnels nécessaires à la conception des projets, l'exécution des projets, les capacités de négociation, la mobilisation des ressources financières et les services de soutien;
- promouvoir la coopération régionale et sous-régionale et renforcer les infrastructures matérielles et institutionnelles;
- coordonner les politiques économiques par l'harmonisation des plans de développement;
- promouvoir et coordonner les activités de recherche scientifique ainsi que la création d'un réseau de Centres de recherche.

Les objectifs ainsi définis doivent être sous-tendus par les actions recommandées par l'équipe d'évaluation de la 1ere Décennie, et qui devaient servir de base à l'élaboration du programme de la 2e Décennie. Ces actions, au nombre de douze sont:

1. la réhabilitation des entreprises existantes;
2. la redynamisation des entreprises du secteur public;
3. la maintenance préventive et la fabrication de pièces de rechange;
4. le développement des effets d'entraînement des agro-industries;
5. le développement du secteur privé;
6. l'orientation de marché;
7. l'appel aux investissements étrangers;
8. le développement de l'infrastructure physique;
9. le développement de l'infrastructure institutionnelle;

10. le renforcement du système bancaire;
11. la coopération régionale et sous-régionale;
12. le développement des ressources humaines.

La trame du fond comme il est spécifié dans le rapport d'évaluation devait être le développement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que des ressources matérielles.

#### B. La proposition de programme

La proposition de programme sous-régional pour la 2e DDIA contenue dans le rapport PPD.174(SPEC) reprend les 54 projets examinés lors de la réunion de Tanger auxquels on a ajouté 11 nouveaux projets, soit 65 projets au total dont 17 projets d'appui.

Une analyse de l'évolution de ce programme depuis son élaboration en 1984 a également été donnée faisant ressortir que le portefeuille de projets n'a cessé d'augmenter passant pour les projets moteurs de 19 en 1984 à 42 en 1988 et à 48 en 1990. Deux projets seulement ont été abandonnés.

L'évolution du nombre projets du programme est donnée dans le tableau 6 ci-dessous:

Tableau 6 : Evolution des projets moteurs d'investissement et d'appui inclus dans le programme sous-régional de l'IDDA pour l'Afrique du Nord

Sous-secteur	1984	1988	1990
<b>1. Projets moteurs</b>			
Agro-industries et industries connexes	2	5	7
Industries textiles	5	4	4
Industries mécaniques	3	21	23
Industries chimiques	2	7	8
Industries métallurgiques	0	1	1
<b>Total projets moteurs</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	<b>48</b>
<b>2. Projets d'appui</b>			
<b>Total général</b>	<b>25</b>	<b>54</b>	<b>65</b>

C. Les forces et les faiblesses de ce programme

Même si la plupart des projets que comprend le programme datent de 9 ans pour certains et de 5 ans pour d'autres, ils ont l'avantage d'avoir reçu l'accord des pays intéressés à l'époque, et que pour une bonne partie, des études de préfaisabilité ou de faisabilité ont été faites.

Pendant comme la coopération entre les pays suit le climat politique, des projets ont été gelés d'autres abandonnés; cet abandon est souvent aussi dû aussi au manque: - de ressources, de partenaires intéressés, - ou simplement de promotion.

Ainsi en examinant le tableau 6 ci-dessus nous remarquons que ce sont les projets moteurs qui avaient retenu l'attention des responsables des pays de la sous-région et ce, en parfaite conformité avec l'esprit de la Iere DDIA.

En examinant leur répartition par sous-secteur nous voyons une nette préférence pour les industries mécaniques avec 23 projets proposés, viennent ensuite loin derrière les industries chimiques et agro-alimentaires, quant aux sous-secteurs des textiles, des matériaux de construction et de la sidérurgie-métallurgie ils sont peu ou pas représentés malgré les besoins et l'expérience acquise dans ces sous-secteurs par un bon nombre de pays.

Il semble donc que le programme établi ne tient pas assez compte de données importantes que sont:

- la situation des sous-secteurs intéressés dans chaque pays et dans la sous-région (production, importation, marché,...);
- des complémentarités qui peuvent exister entre les différents pays;
- de la concurrence des produits importés (surtout avec l'ouverture sur l'économie de marché);
- la définition de priorités objectives pour la sous-région;
- la préparation du climat de coopération et le renforcement des institutions chargées de la promotion de cette coopération;
- la prise en compte des réglementations et procédures favorisant la fluidité des échanges notamment douanières, fiscales et bancaire.
- enfin de l'expérience acquise dans le domaine de la réalisation de projets sous-régionaux ou régionaux afin d'éviter les erreurs passées et bénéficier des solutions aux problèmes rencontrés.

## II.3 ANALYSE DU CLIMAT GENERAL DE LA COOPERATION DANS LA SOUS-REGION

### A. Organisation

Avant la création de l'Union du Maghreb Arabe en 1989, la coopération sous-régionale a été surtout appréhendée au niveau bilatéral, d'ailleurs les actions qui ont été réalisées jusqu'alors l'ont été à ce titre.

Depuis cette date, grâce aux organismes et instruments mis en place :

- le conseil présidentiel regroupant les Chefs d'Etats, la présidence étant assurée à tour de rôle par chaque pays membre pour une durée de six mois;
- un conseil des ministres des affaires étrangères auprès desquels siègent des secrétaires d'états aux affaires maghrébines;
- un comité de suivi composé d'un membre du gouvernement de chaque Etat (un conseil ministériel pour chacun des aspects: finances, commerce, industrie, agriculture, tourisme);
- une secrétariat général, dont le siège a été fixé à Rabat, qui est une structure permanente chargée de gérer et de coordonner les actions de l'UMA;
- un conseil consultatif composé de 50 représentants des parlements des pays membres;
- un corps judiciaire composé de 2 juges de chaque pays;
- cinq commissions spécialisées dans les domaines: des structures, de l'économie, de l'éducation et la culture, des affaires sociales et des ressources humaines;
- un nouvel élan a été donné à la coopération maghrébine.

L'Egypte avait rejoint la Jordanie, l'Iraq et le Yémen dans le Conseil de Coordination Arabe, ce qui ne dura pas longtemps puisque moins d'une année après la crise du Golfe l'a gelé.

Seul donc le Soudan n'appartenait à aucun groupement mis à part la Ligue Arabe à laquelle adhèrent l'ensemble des pays de la sous-région; cependant depuis peu le Soudan a intégré la zone d'échanges préférentiels de l'Afrique de l'Est (PTA).

## B. L'état de la coopération

Malgré la volonté politique affichée et l'euphorie du rapprochement avec la signature du Traité du Marakech, à de rares exceptions près, la coopération entre les pays du Maghreb en particulier, et de la sous-région en général, s'est limitée à des relations bilatérales. Ceci est confirmé par les projets inscrits au programme en 1990, mis à part les projets d'appui qui concernent l'ensemble des pays, les projets industriels sont tous bilatéraux. Même au plan des échanges commerciaux, si on observe une dynamisation du commerce officiel entre les pays de la sous-région, son volume demeure très faible et ne représente que quelques pourcents de la totalité des échanges. Cependant nous observons le développement du commerce informel qui échappe complètement aux états et dont le volume semble important.

Les pays de la sous-région sont conscients de cette faiblesse de la coopération et savent qu'ils sont condamnés à la développer s'ils ne veulent pas que le fossé qui les sépare des pays développés et même de certains pays en développement ne s'élargisse d'avantage.

Ainsi deux approches sur la question s'affrontent, notamment entre les pays de l'UMA:

- celle qui consiste à augmenter et développer les échanges commerciaux soit, donc réaliser une intégration par le marché;
- et celle qui favorise la planification des investissements afin de compléter les processus de production qui existent dans les différents pays et favoriser la sous-traitance, la complémentarité et l'utilisation des capacités inexploitées, soit là une intégration par l'industrie.

Les deux approches sont valables et se complètent. En effet, si des produits existent dans l'un des pays et qu'ils répondent à un besoin dans les autres, tout devrait être fait dans le sens des échanges. Ceci devrait être le cas pour la sous-traitance. Quant aux investissements, nous continuons à assister à la réalisation de projets industriels dans des pays sans aucune coordination avec les autres et parfois pour des produits concurrents.

Plusieurs actions ont été initiées au niveau bilatéral entre les différents pays: sous-traitance entre le Maroc et l'Algérie, processing entre la Tunisie et l'Algérie, échange de produits industriels entre plusieurs pays: Algérie-Maroc, Maroc-Tunisie, Algérie-Egypte, Libye-Egypte, ceci dans des secteurs aussi variés que l'industrie mécanique, l'industrie sidérurgique, l'industrie électrique.

En plus de la coopération à l'intérieur de la sous-région, comme souligné plus haut, la situation stratégique dont jouit l'Afrique du Nord l'a amenée à regarder vers le Nord et vers l'Orient.

Avec la Communauté Economique Européenne les pays du Maghreb négocient séparément des accords bilatéraux, cependant l'UMA a signé un accord avec les pays de l'Europe du Sud: L'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce auxquels s'est ajoutée Malte.

Avec les pays arabes, les relations commerciales sont faibles et se situent au niveau bilatéral malgré les efforts déployés par l'OADIM pour promouvoir des projets arabes communs.

A la lumière de ce qui précède on peut dire que la sous-région Afrique du Nord possède tous les atouts pour réussir une coopération fructueuse entre l'ensemble de ses membres surtout que la volonté politique est constamment affichée. Pour cela il sera nécessaire de mettre en place rapidement les mécanismes adéquats et lever les contraintes qui la bloquent actuellement.

Quant à la coopération extra-régionale; la dynamisation des accords avec la CEE peuvent lui apporter les investissements et la technologie étrangers dont elle a besoin. - l'OADIM peut jouer un rôle important dans la coopération interarabe, il serait donc important de l'impliquer un peu plus. - enfin avec les autres sous-régions d'Afrique le Soudan et la Mauritanie qui appartiennent en même temps à d'autres sous-régions peuvent réaliser le trait d'union.

#### II.4 RAPPEL DE LA STRATEGIE DE LA 2e DDIA

Si les objectifs de base de la 2e DDIA ne sont pas fondamentalement différents de ceux de la 1ere DDIA. - la vision continuant à être celle d'un programme destiné à réduire la dépendance exagérée des pays africains vis à vis des pays développés et de promouvoir leurs moteurs internes de croissance tout en s'appuyant sur leurs ressources propres, ceci pour atteindre l'indépendance économique et l'autosuffisance -, la stratégie et la mise en oeuvre sont bien différentes.

Pour la première décennie, le rôle majeur était joué par les organisations chargées de sa promotion à savoir, l'OUA, la CEA et l'ONUDI; son programme était donc conçu et articulé à un niveau centralisé.

Par contre pour la deuxième décennie c'est une approche pragmatique tournée vers l'action qui est proposée, le rôle prépondérant est confié aux pays qui doivent se charger des travaux préparatoires en établissant chacun son programme national en utilisant les experts locaux qui connaissent bien mieux le contexte, les réalités, les ressources et les priorités du pays. Ce sont donc les 51 programmes nationaux et les quatre programmes sous-régionaux qui constitueront le programme de la 2e DDIA.

Il a été demandé aux pays lors de l'établissement du plan national d'identifier les projets susceptibles d'être présentés comme projets sous-régionaux, et ce, conformément aux critères suivants:

- contribuer aux objectifs généraux de la 2e DDIA notamment favoriser l'autosuffisance du pays et de la sous-région et contribuer à une croissance autoentretenu;
- être trop importants par rapport au marché du pays et nécessitant des investissements qui dépassent les moyens du pays;
- utiliser les ressources locales (matières premières, énergie, ressources humaines) pour manufacturer les produits nécessaires au pays et à la sous-région pour réduire la dépendance extérieure;
- posséder un potentiel d'exportation ou développer le potentiel d'exportation des pays de la sous-région;
- Créer d'autres liens avec d'autres secteurs, en particulier l'agriculture, l'énergie, la distribution et les transports;

- permettre aux pays de mieux répondre aux besoins fondamentaux des populations locales et sous-régionales;

- contribuer à l'intégration économique de la sous-région.

En outre il sera nécessaire de recenser les contraintes matérielles et infrastructurelles que le pays n'est pas, à lui seul, en mesure d'éliminer de même que celles concernant les ressources humaines et l'expertise. Les projets ainsi identifiés seront répartis suivant les différents sous-secteurs industriels définis, citons: Les industries chimiques de base, l'industrie sidérurgique, les industries mécaniques et électriques, la production d'engrais, les industries pharmaceutiques, les matériaux de construction, les industries agro-alimentaires, ... Parmi les éléments constitutifs de cette stratégie envisagée pour la 2e DDIA les plus importants sont:

- l'optimisation des rapports entre l'industrie et l'agriculture;

- une attention particulière à réserver au rendement des plans d'investissement relatifs à la réhabilitation des capacités de production existantes ainsi qu'à l'amélioration du rendement des entreprises publiques;

- le renforcement de la base de l'entreprise privée;

- la prise en compte de l'importance des entreprises hors statut et des petites entreprises;

- l'accent mis sur l'orientation de marché;

- la stimulation de la culture industrielle, ce point est d'ailleurs d'une importance capitale puis qu'il implique des notions que tous les pays devraient avoir à l'esprit lors de l'étude et de la réalisation de projets à savoir:

. la sélection prudente des investissements, celle-ci devra être faite sur la base d'études de faisabilité bien préparées et fiables;

. une estimation précise de coûts;

. un niveau élevé de productivité et des ateliers fonctionnant à pleine capacité;

. un système de maintenance efficace;

. une mise à jour périodique des procédés technologiques;

. une stratégie de marketing;

. la recherche de bénéfices;

. la rentabilité et la compétitivité internationale;

. la formation de cadres et de chefs d'entreprises.



## II.5 ADAPTATION - CONSOLIDATION DU PSRAN ET PREPARATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS

### A. ADAPTATION ET CONSOLIDATION DU PSRAN

#### a) Les éléments à l'origine de l'adaptation-consolidation

Comme il a déjà été rappelé plus haut le programme proposé pour la 2e DDIA dans le document PPD.174(SPEC.) n'est autre que le programme, révisé en 1988 et en 1990, pour la promotion de la coopération industrielle pour l'Afrique du Nord de la 1ère DDIA.

S'il est vrai que dans ses fondements la 2e DDIA est la continuation de la première, dans sa stratégie et dans sa mise en oeuvre elle en diffère complètement. C'est dans cet esprit qu'est proposée l'adaptation et la consolidation ci-après du PSRAN.

Les principes qui président à cette adaptation sont notamment:

\* la consolidation de l'existant comprenant:

. la réhabilitation des investissements existants qui constitue l'une des actions clés de ce programme;

. l'amélioration du rendement des entreprises publiques qui ont constitué et qui constituent toujours pour certains pays de la sous-région la base du secteur industriel;

. la symbiose et la complémentarité entre les secteurs public et privé, car ils ont toujours été en concurrence, le secteur public bénéficiant seul de toutes les aides de l'Etat (monopole, accès aux devises, financement, ...);

\* l'expansion industrielle dont les sous-secteurs ont été définis lors de la réunion des 6-7 octobre 1990 tenue à Tunis entre les responsables de la sous-région, ce sont notamment:

i) pour les industries motrices et stratégiques:

. les industries métallurgiques (industrie sidérurgique de base);

. les industries mécaniques (constructions mécaniques et métalliques);

. les industries électroniques;

. l'industrie informatique (équipements, logiciels, progiciels);

. l'industrie chimique (en particulier l'industrie pharmaceutique);

. l'industrie agro-alimentaire et industries connexes.

ii) pour les industries de pointe:

. les industries liées aux énergies nouvelles;

. les biotechnologie et le génie génétique.

\* Les domaines d'appui:

Ils concernent l'ensemble des services d'appui industriel dont certains ont été proposés déjà dans le programme de 1990 ce sont:

- . la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrialisation.
- . le développement de centres d'excellence pour l'amélioration de la productivité industrielle.
- . le développement des capacités d'étude, de consultancy et d'engineering.
- . l'établissement d'un réseau sous-régional de banques de données industrielles et technologiques.
- . le renforcement et l'intégration des bourses nationales de sous-traitance et de partenariat,
- . le développement de laboratoires d'essais, de contrôle de qualité et de métrologie,
- . le renforcement des capacités de maintenance industrielle,
- . le développement de la normalisation,
- . la promotion des investissements.

Cette adaptation est également le fruit des consultations avec les responsables au niveau des différents pays lors des missions effectuées dans ce cadre.

Elle prend en compte les recommandations de la dernière CAMI tenue à Port-Louis (Maurice).

b) Les priorités de la sous-région

Elles ont également été réaffirmées à Tunis et reprises dans le rapport de la réunion, elles sont rappelées ci-après:

1. Industries motrices et stratégiques

- Industries métallurgiques notamment (industrie sidérurgique de base)
- Industries mécaniques (constructions mécaniques et métalliques)
- Industries électroniques
- Industrie informatique (équipements, logiciels et progiciels)
- Industries chimiques (en particulier l'industrie pharmaceutique)
- Industries agro-alimentaires et industries connexes

2. Industries de pointe

- Industries liées aux énergies nouvelles
- Biotechnologie, génie génétique

### 3. Domaines d'appui

- Mise en valeur des ressources humaines pour l'industrialisation
- Développement des centres d'excellence en vue de l'amélioration de la productivité industrielle
- Développement des capacités d'études, de consulting et d'engineering industriel (en particulier les capacités de conception et de fabrication de biens d'équipement)
- Etablissement d'un réseau sous-régional de banques de données industrielles et technologiques

### 4. Maintenance industrielle

- Développement et renforcement des capacités existantes

5. Mobilisation des ressources financières (promotion des investissements, forums spécialisés, séminaires techniques)

6. Qualité et contrôle de qualité

7. Recommandation supplémentaire

L'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) sont invités à entreprendre la création d'un centre africain spécialisé dans l'un des domaines suivants:

- les produits de substitution
- les énergies renouvelables
- la biotechnologie et le génie génétique
- les logiciels

Les résolutions de la 11e CAMI auxquelles ont adhéré les pays de la sous-région notamment celles concernant:

- la mise en oeuvre du programme de la 2e DDIA,
- et le développement du secteur privé en Afrique,

ont insisté sur le développement du secteur privé, de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises en Afrique, qu'ils considèrent comme une priorité absolue afin de jeter les fondements, de l'industrialisation régionale.

Il est donc important, au niveau de la sous-région, de rajouter cette priorité à celles listées ci-dessus:

#### c) Le PSRAN consolidé

Pour épouser l'esprit de la 2e DDIA, le programme sous-régional doit être orienté vers l'action et refléter les besoins exprimés par les pays de la sous-région. Il doit en outre s'inscrire dans la nouvelle orientation

mondiale à savoir l'économie de marché à laquelle quasiment tous les pays de la sous-région ont souscrit mais dont la mise en oeuvre est à des niveaux différents suivant les pays.

Le désengagement de l'Etat du secteur public non stratégique est en cours dans pratiquement l'ensemble des pays à quelques exceptions près. Aussi y a-t-il lieu de revoir la stratégie de réalisation des investissements.

Dans ce cadre, pratiquement tous les pays ont défini des codes des investissements avec des incitations attractives notamment à l'adresse des investisseurs étrangers. Il sera donc nécessaire d'assurer une cohérence entre ces codes afin que les pays ne soient pas en concurrence mais en complémentarité.

En outre, dans la liste des contraintes du secteur manufacturier, l'insuffisance de l'utilisation des capacités de production installées, la faiblesse de la maintenance industrielle et le sous-encadrement doivent être diagnostiqués afin d'apporter les solutions adéquates à une meilleure utilisation de l'outil de production.

L'ensemble de ces remarques conduisent à la proposition suivante:

(i) La consolidation de l'existant:

1. **La carte industrielle de la sous-région**

Avant de parler de projets nouveaux il sera nécessaire pour les pays de la sous-région de faire le point sur l'existant dans le secteur industriel.

Dans ce cadre, un inventaire exhaustif de l'ensemble des capacités de production disponibles dans chaque pays, leur taux d'utilisation, les normes de fabrication ainsi que les produits fabriqués devra être réalisé.

Ceci, afin d'établir une carte industrielle de la sous-région indispensable pour toute action de coopération: sous-traitance, processing, échange de produits, commercialisation ou développement de nouveaux produits.

2. **La réhabilitation de l'existant**

L'établissement de l'inventaire ci-dessus pourrait signaler l'état dans lequel se trouvent les outils de production, mais en fait ce sont les différents pays qui devraient engager le diagnostic de leurs secteurs industriels (si ce n'est déjà fait dans le cadre de la mise en oeuvre des PAS ou du passage à la privatisation dont c'est une condition).

La réhabilitation des capacités de production existantes revêt un caractère fondamental quand on sait le coût des projets nouveaux. En effet souvent avec des micro-investissements ou des remèdes appropriés on peut arriver à des gains de productivité ou d'utilisation des capacités de 20 à 50%.

D'après les performances affichées par le secteur manufacturier, un bon nombre d'usines de la sous-région nécessitent des actions de

réhabilitation qui s'inscrivent dans le processus de revitalisation du développement industriel. Ceci a été clairement exprimé aussi dans les programmes nationaux établis par les pays dans le cadre de la 2e DDIA et rappelés lors des visites effectuées dans ces pays.

Pour cela l'ONUDI a développé une méthode qu'elle a déjà expérimenté dans plusieurs pays notamment en Afrique: "L'approche macro/micro intégrée de la réhabilitation", qui pourrait être mise en oeuvre à la demande des pays.

### 3. L'amélioration du rendement des entreprises publiques

En principe cette action est contenue dans les programmes nationaux, cependant dans la mesure où les productions de ces entreprises, leur marché ainsi que leur poids font d'elles des candidates potentielles à la coopération sous-régionale, il sera indispensable de les considérer aussi dans le PSRAN. De même, dans certains pays de la sous-région les plus grandes entreprises sont la propriété de l'Etat, elles peuvent donc être concernées aussi bien par la réhabilitation que par l'amélioration du rendement.

Pour l'ensemble des pays, ces entreprises font partie du patrimoine stratégique, il est donc primordial pour eux qu'elles assurent l'ensemble de leurs fonctions tout en définissant le rôle de l'Etat (notamment en matière de fixation des prix et du coût social).

### 4. La symbiose et la complémentarité entre le secteur public et le secteur privé

Dans les pays où le secteur public est prédominant on remarque un antagonisme marqué entre ces deux secteurs, le premier ayant tous les avantages et pratiquement pas de sanctions.

L'orientation vers l'économie de marché imposée par la conjoncture mondiale est actuellement en train de renverser cette tendance, et, dans tous les forums on encourage le secteur privé et on incite les Etats à privatiser.

Ainsi cette orientation est-elle devenue une priorité pour les pays de la sous-région où l'Etat ne peut être dans tous les secteurs, surtout avec la montée du chômage. La voie de salut est donc d'encourager l'entrepreneuriat et le développement de la petite et moyenne entreprise voire la micro-entreprise.

Des mesures sont déjà prises dans beaucoup de pays pour encourager les jeunes à créer leur entreprise, c'est le cas de l'Egypte avec la Social Fund For Development, du Maroc et de l'Algérie.

Le gisement représenté par le secteur privé et l'entrepreneuriat sera donc l'un des piliers du développement pendant cette décennie.

Les organisations internationales encouragent et soutiennent cette orientation ils offrent dans ce domaine des aides non négligeables

que les pays de la sous-région devraient exploiter. Aussi sera-t-il nécessaire:

- de renforcer les structures d'appui, qu'elles soient publiques ou associatives, chargées de la promotion et de son développement;
- de donner toutes les facilités aux jeunes entrepreneurs, qui, généralement ne connaissent rien du domaine de l'industrie et de la gestion et n'ont pas de moyens financiers;
- de rechercher des sources de financement nécessaires à l'acquisition des équipements et au démarrage, à travers des fonds à taux avantageux offerts dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale.
- enfin accompagner l'entrepreneur dans son investissement jusqu'au démarrage de la production et même dans la gestion.

L'ONUDI serait prête, comme cela lui a été demandé expressément lors de la 11e CAMI, à mettre les moyens nécessaires et son expérience sans précédent dans ce domaine, pour aider ce gisement à se développer. Ceci pourrait être réalisé dans le cadre de fonds d'affectation spéciale auquel participent de grandes nombreux donateurs: pays ou grandes entreprises. Ainsi le réseau mondial de contacts de l'ONUDI avec des fournisseurs, entrepreneurs, vendeurs (d'équipements, de technologies ou autres) est une source intarissable pour ce domaine.

Le point de départ d'une assistance dans ce domaine serait de réaliser un examen de la situation des actions engagées par chaque pays en considérant l'ensemble des intervenants: structures d'Etat, Chambres de commerce et de l'industrie, fédérations d'entrepreneurs, associations diverses. A la lumière de ces expériences, une analyse et un approfondissement des résultats obtenus seront réalisés au bénéfice de la sous-région. A cette occasion un inventaire complet des structures en charge de ce gisement permettra de définir l'assistance nécessaire.

#### (ii) L'expansion industrielle

La critique qui est faite au programme hérité de la première décennie est que sa conception n'a pas été précédée de la définition d'une politique et d'une stratégie de développement de la sous-région basées sur les ressources, les industries existantes, les plans de développement et enfin du marché de chaque pays.

Ce programme était composé d'une série de projets bilatéraux proposés à la réalisation par les pays sans aucun lien entre eux.

Aussi pour être efficace et prendre en compte les impératifs du développement sectoriel de la sous-région, il sera nécessaire de précéder l'établissement du programme d'expansion, d'une étude d'analyse et de restructuration industrielle.

L'utilisation de la méthode de l'approche par programme, développée par l'ONUDI et utilisée systématiquement en Afrique depuis 1989, pourrait rendre d'énormes services dans la réalisation de cette étude, et surtout réduire le délai de réalisation, puisque certains sous-secteurs ont déjà été

analysés pour une cinquantaine de pays d'Afrique notamment les engrais et les agro-industries, les pesticides et les machines agricoles.

Dans le cadre de cette approche, l'élaboration des programmes indicatifs basée sur les modèles de développement des différents pays de la sous-région permet d'analyser les sous-secteurs industriels, d'élaborer les stratégies nécessaires à son développement de définir les besoins en matière d'assistance technique et d'investissement et d'arrêter les mesures à prendre notamment proposer les domaines de coopération les plus viables pour la sous-région ainsi que les localisations les meilleures. Pour cela on utilisera le programme PROSIN développé par l'ONUDI afin d'obtenir la liste des projets viables.

Cette approche permettra de contrôler la viabilité des projets contenus dans le programme présenté à Tunis en 1990, afin de l'expurger de ceux qui ne répondent pas aux critères notamment ceux qui datent de 1984 et qui n'ont pas du tout évolué.

L'examen du secteur manufacturier de la sous-région ainsi que ses importations et ses exportations nous renseignent déjà sur les sous-secteurs où une coopération est possible entre les pays et quels produits peuvent être échangés ou fabriqués en commun.

Le tableau synoptique donné en annexe I résume l'état des sous-secteurs industriels considérés dans les différents pays.

Il appelle les recommandations suivantes qui devront être vérifiées par l'étude d'analyse et de restructuration industrielle.

#### 1. Le sous-secteur sidérurgie-métallurgie

Ce sous-secteur est très développé dans 3 pays qui produisent pratiquement 90% de l'acier de la sous-région il s'agit de l'Egypte, l'Algérie et la Libye, la Tunisie possède une sidérurgie intégrée mais de petite taille cependant son expérience est très intéressante.

Des contacts fréquents ont lieu entre les quatre pays aussi bien pour des relations commerciales que pour une coopération technique.

Le domaine devrait être encouragé et pris en exemple par l'ONUDI aussi bien pour les autres sous-secteurs que pour d'autres sous-régions.

Il existe dans ce sous-secteur deux organisations régionales:

- l'Union Arabe du Fer et de l'Acier dont le siège est à Alger et qui regroupe en son sein pratiquement l'ensemble des entreprises arabes produisant ou travaillant l'acier,
- le Comité Maghrébin de Sidérurgie dont le siège est à Rabat qui regroupe les sociétés maghrébines de production d'acier.

Les producteurs d'acier de la sous-région se retrouvent dans l'une ou dans l'autre des deux organisations, certains (les maghrébins) dans les deux.

Malgré les capacités existantes, la sous-région est importatrice d'acier, aussi, des projets de réalisation d'usines nouvelles ou d'extension

sont à l'étude. De même, dans le cadre de l'intégration sous-régionale un projet de fabrication de pellets à partir du minerai mauritanien est à l'examen depuis quelques années, son étude de faisabilité est actuellement en cours de mise à jour; il concernera plusieurs pays de la sous-région; ce projet est parrainé par l'OADIM, il est éligible à la coopération sous-régionale.

## 2. Le sous-secteur de constructions métalliques et mécaniques

Pour ce sous-secteur aussi, nous retrouvons l'Algérie et l'Egypte qui ont à leur actif des réalisations importantes notamment dans la production de machines agricoles, de véhicules industriels, de véhicules particuliers, du matériel de travaux public et de machines outils notamment. Le Maroc et la Tunisie fabriquent aussi quelques produits mais sans atteindre le niveau des deux premiers. Dans ce sous-secteur, on a enregistré la réalisation de projets inscrits au programme de la première décennie il s'agit de la fabrication de petits moteurs diésels en Tunisie en coopération avec l'Algérie et de deux projets regroupant la Tunisie et le Maroc, le 1er pour la fabrication machines-outils pour fer et le second pour la fabrication de machines pour bois.

Les importations d'équipements dans la sous-région sont tellement importantes, elles représentent entre 25 et 30% de la totalité, que le développement de ce sous-secteur, en plus de son caractère stratégique, il est une nécessité vitale pour la sous-région.

Dans ce secteur, outre la recherche de projets sous-régionaux viables, il s'agira d'encourager la sous-traitance intra-sous-régionale qui a quand même enregistré quelques exemples réussis entre le Maroc et l'Algérie et entre la Tunisie et l'Algérie.

## 3. Le sous-secteur des constructions électriques et électroniques

Dans ce sous-secteur ce sont encore l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Egypte qui possèdent le plus grand potentiel de production, mais ce, seulement dans les constructions électriques. La branche électronique n'est pas très développée. Mis à part quelques ateliers de montage de produits, la fabrication est très faible, exception faite pour l'Algérie qui a créé un grand complexe intégré de produits électroniques.

Ce sous-secteur nécessite aussi un développement important vu ses liens avec les autres sous-secteurs. Le programme précédent comporte quatre projets dont trois sont proposés au niveau bilatéral et un sous, l'impulsion de l'OADIM, en tant que projet arabe commun. Jusqu'à présent un seul a connu de début de réalisation.

Vu l'importance du marché de la sous-région, et la faiblesse du potentiel de production, ce sous-secteur offre un champ de coopération très ouvert dont les contours pourraient facilement être définis. Le démarrage des productions sur la base d'activités de montage comme c'est déjà le cas pour certains produits et une intégration progressive serait une voie à explorer.

## 4. Le sous-secteur informatique

Les pays de la sous-région sont dans l'ensemble des utilisateurs de l'informatique plutôt que des producteurs dans ce domaine. Des expériences



de fabrication d'équipements ont été tentées en Algérie mais sans être approfondies. il existe toutefois des activités de montage mais qui ne représentent pas une part importante du marché, couvert pratiquement par l'importation. Dans d'autres pays, tels le Maroc et la Tunisie, des activités de montage sont aussi lancées, mais très peu de relations existent entre les pays dans ce sous-secteur.

Quant au développement de logiciels et de progiciels certains pays dont Tunisie, Algérie, Maroc ont déjà acquis des expériences intéressantes qui gagneraient à être approfondies et coordonnées afin d'en accélérer l'expansion. Il en est de même de formation aux métiers de l'informatique pour lesquels outre les universités et les instituts spécialisés, une multitude d'écoles privées offrent des cours d'initiation et d'approfondissement des connaissances.

Dans ce domaine aussi, une coopération qui permettrait: l'échange d'expériences, de stagiaires et d'enseignants ainsi que l'harmonisation des programmes de formation, serait des plus utiles.

#### 5. Le sous-secteur de la chimie en général et de la pharmacie en particulier

Le sous-secteur de la chimie a été développé par les pays de la sous-région pour valoriser leurs ressources notamment les phosphates et les hydrocarbures. Le tableau synoptique en annexe 1 montre que les pays qui ont le plus développé ce sous-secteur sont l'Égypte et le Maroc suivis de l'Algérie, la Libye et la Tunisie. Plusieurs projets ont été inscrits au programme précédent mais aucun n'a dépassé le niveau de l'étude de préféabilité.

Vu les ressources disponibles dans la sous-région et la demande croissante tant au niveau de la sous-région qu'à l'extérieur, des projets viables sont faciles à identifier et à étudier.

Dans le cas particulier de la branche pharmaceutique, qui est à l'état embryonnaire, il n'existe qu'un seul pays où elle est moyennement développée: l'Algérie, sinon pour les autres elle ne dépasse pas le stade de quelques formulations ou du conditionnement de produits importés.

Au regard de son caractère stratégique pour la satisfaction des besoins croissants des populations, une attention particulière devrait être accordée à cette branche. Une coordination avait commencé à être faite, entre les pays du Maghreb notamment, dans l'achat en commun des produits et dans l'échange de produits. L'extension de cette expérience à d'autres pays et son approfondissement serait des plus utiles.

#### 6. Le sous-secteur agro-alimentaire et industries connexes

Les pays de la sous-région ont une forte tradition agro-pastorale, ce qui explique le développement relatif de ce sous-secteur. Comme signalé par ailleurs certains pays dégagent même des excédents qu'ils exportent; cependant dans son ensemble la sous-région enregistre un déficit pour un bon nombre de produits qui est convert par l'importation.

Une priorité élevée est accordée aux industries agro-alimentaires dans le cadre de la décennie, aussi, les pays de la sous-région, conscients

de l'importance stratégique de ce sous-secteur, lui ont réservé une place importante dans leurs programmes nationaux.

Au niveau sous-régional plusieurs projets avaient été inclus dans le programme: 2 en 1984, 3 en 1988, 2 en 1990, parmi lesquels un seul a été exécuté, il s'agit de l'agrandissement d'une usine de traitement de poisson entre l'Algérie et la Mauritanie.

Une libéralisation des échanges entre les pays pourrait rapprocher les producteurs des différents pays et amorcer à partir de l'échange de produits, des actions de coopération industrielles.

#### **7. Les industries liées aux énergies nouvelles**

Ces industries de pointe sont à un stade expérimental dans certains pays de la sous-région. Cependant dans le développement de l'utilisation de l'énergie solaire, l'Algérie a acquis une petite expérience, elle a développé la fabrication et l'utilisation de panneaux solaires.

Compte tenu de la disponibilité de cette énergie dans la plupart des pays du fait de leur situation géographique, les pays de la sous-région devraient explorer ce créneau d'avenir, surtout pour les pays qui en manquent notamment le Soudan, la Mauritanie et le Maroc.

Il en est de même de l'énergie éolienne qui est beaucoup utilisée dans les régions sahariennes pour le puisage de l'eau, les équipements nécessaires sont rustiques, peu coûteux et faciles à réaliser.

Quant à l'énergie nucléaire, elle est vraiment au stade du centre de recherche et ce, dans deux ou trois pays seulement.

Pour l'ensemble de ces industries, une coopération et une coordination des différents centres de recherche avec l'appui d'organismes internationaux pourraient faire avancer leur percée et constituer des énergies de substitutions indispensables pour l'avenir.

#### **8. Les industries liées à la biotechnologie et au génie génétique**

Elles sont aussi pratiquement inexistantes en tant que telles mais des études ont été réalisées dans certains pays, et, des centres de recherche sont en cours d'installation. Afin d'encourager leur développement dans la sous-région, un projet de création d'un centre régional en Afrique avait été inscrit en 1984 dans le programme.

La réactivation d'un tel projet serait très bénéfique à la sous-région.

#### **(iii) Les services d'appui**

Une attention particulière doit être réservée à l'environnement dans lequel évolue le secteur industriel, que ce soit au niveau national, ou au niveau sous-régional.

Il faudrait donc créer un climat et des conditions favorables à l'investissement industriel et à la bonne marche des entreprises. Ceux-ci dépendent pour beaucoup des politiques et réglementations gouvernementales.

L'expansion industrielle au niveau du pays ou de la sous-région ne pourrait se matérialiser que si les obstacles institutionnels et infrastructurels sont éliminés, et si les cadres, mécanismes et instruments institutionnels adéquats sont mis en place.

En effet, comment vouloir susciter des investissements productifs quand les contraintes qui freinent la bonne marche des industries existantes continuent de subsister.

Les responsables sous-régionaux de l'industrie rencontrés dans le cadre de ce travail en sont conscients, ils attribuent d'ailleurs la priorité la plus élevée à ce domaine sans lequel les investissements et la coopération seront difficilement viables.

Le programme sous-régional de la précédente décennie avait identifié 17 projets d'appui parmi lesquels 5 auraient été réalisés.

Les projets du programme précédent non réalisés devraient être reconduits en revoyant leur contenu à la lumière de l'évolution de l'environnement économique de la sous-région, des nouvelles priorités et des suggestions émises lors de la dernière réunion de Tunis notamment:

- la maintenance et la production assistée par ordinateur dans le domaine de la sidérurgie, en s'appuyant sur les expériences conduites en Algérie et en Egypte;
- la formation à la qualité, basée sur une étude de cette fonction pour la sous-région;
- l'assistance au développement de banques de données et de logiciels spécialisés valorisant l'expérience existante, au service d'autres pays;
- l'interconnection et valorisation optimale des bourses nationales de sous-traitance et de partenariat, comme outil d'une meilleure connaissance des capacités technologiques existantes, de mise en relation des offres et des demandes émanant des entreprises des différents pays concernés comme source de promotion des activités de sous-traitance entre les pays, d'identification d'idées de projets et de promotion de l'innovation technologique.
- la promotion de projets industriels d'une manière générale, en particulier ceux relatifs à la fabrication de pièces de rechange et à la réalisation d'une unité de pellétisation en Mauritanie dont l'étude de faisabilité est en cours de mise à jour au niveau de l'OADIM.

On intégrera également ici les études liées à la consolidation de l'existant à savoir:

- l'inventaire des capacités de production disponibles dans le secteur industriel de la sous-région et l'établissement d'une carte industrielle de la sous-région;
- le diagnostic du secteur industriel de la sous-région basé sur la méthode "macro/micro intégrée de réhabilitation" afin

d'identifier les entreprises à réhabiliter et les mesures nécessaires à prendre dans ce domaine (identifié plus haut):

- le renforcement des structures d'appui chargées de la promotion et du développement de l'entrepreneuriat et du secteur privé notamment la petite et moyenne industrie (identifié plus haut);
- le développement de centres d'excellence;
- le développement de laboratoires d'essais, de contrôle de qualité et de métrologie;
- l'harmonisation des normes en vigueur dans la sous-région;
- l'harmonisation des réglementations diverses: douanes, assurances, banques, codes des marchés;
- la mise en valeur des ressources humaines nécessaires à l'industrialisation.

En outre préalablement au lancement du programme d'expansion industriel, il est proposé une étude de restructuration du secteur industriel qui pourrait être réalisée sur la base de l'application de la méthode de "l'approche par programme".

C'est cette étude qui déterminera les domaines où une coopération est possible, les projets qui pourront être réalisés ainsi que la meilleure localisation possible, et ce, pour chaque sous-secteur. Ces éléments sont indispensables pour la réalisation des études de faisabilité et permettront de convaincre aussi bien les pays, les promoteurs que les partenaires.

La liste des projets contenus dans le programme précédent est reprise en annexe 2 pour mémoire afin de permettre aux responsables sous-régionaux de l'expurger des projets qui ne présentent plus d'intérêt. Elle sera évidemment révisée à l'issue de l'étude de restructuration industrielle.

## B. PREPARATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

### a) Stratégie et objectifs

La récession mondiale, le poids de la dette ainsi que les effets des PAS pour les pays qui y sont astreints, font que les ressources financières des pays d'Afrique du Nord ont été réduites de façon significative.

Aussi est-il naturel, par ces temps de crise, de concentrer les ressources disponibles pour consolider l'existant afin d'en obtenir les meilleurs résultats et le plus d'impact au niveau sous-régional afin de favoriser l'intégration industrielle là où elle peut être réalisée.

Ainsi pour la phase d'expansion industrielle, le choix des projets à retenir doit revêtir le caractère d'une extrême prudence au niveau de leur sélection qui, sera basée sur les résultats de l'étude globale du secteur industriel sous-régional, des études de faisabilité préparées avec soins. Ceci afin de donner le maximum de chances de réussite aux projets qui seront retenus et des retombées bénéfiques sur la coopération sous-régionale.

La stratégie de mise en oeuvre du PSRAN doit donc être sélective. Les efforts devront être exercés sur les domaines qui, à moindre coût permettront d'obtenir des résultats significatifs. C'est pourquoi il est proposé la traduction du PSRAN en actions, - avec des objectifs, des résultats et des responsabilités bien définis -, qu'il sera alors facile d'organiser et de coordonner en fonction des priorités et des exigences de mise en oeuvre.

#### b) Le programme d'action

La définition des actions composant ce programme suit le plan adopté pour le PSRAN consolidé, ces actions seront ensuite regroupées en phases d'exécution lors de l'établissement du plan de mise en oeuvre.

##### (i) Consolidation de l'existant

**Action 1:** Etablissement de la carte industrielle de la sous-région.

1. Objectifs: L'objectif est de recenser pour l'ensemble des sous-secteurs industriels des différents pays:

- . les capacités de production disponibles,
- . le taux d'utilisation,
- . les produits fabriqués et avec quelles normes.

2. Résultats: Une carte industrielle de la sous-région pour chacun des sous-secteurs.

3. Responsabilité: - le ministère de l'industrie de chaque pays;  
- la coordination sous-régionale étant assurée, par l'UMA et l'OADIM, avec l'assistance de l'ONUDI.

4. Bénéficiaires: Les différents pays de la sous-région notamment les ministères de l'industrie, les opérateurs économiques des pays qu'ils soient publics ou privés, les organismes régionaux (UMA, OADIM, BAD et internationaux: ONUDI et CEA).

5. Durée estimée: 6 mois pour 2 consultants par pays.

**Action 2:** Diagnostic du secteur industriel de la sous-région en vue de sa réhabilitation.

1. Objectifs: Aider chacun des pays de la sous-région à réaliser le diagnostic de son secteur industriel dans l'optique de sa réhabilitation en utilisant la méthode de l'approche "macro/micro" intégrée de réhabilitation développée par l'ONUDI.

2. Résultats: On obtiendra par chaque pays l'état dans lequel se trouve son secteur industriel, ses points forts et ses points faibles. Pour ces derniers on en aura analysé les causes pour proposer des programmes d'actions correctives afin d'améliorer le fonctionnement et la gestion des entreprises.

3. Responsabilité: Les ministères de l'industrie de chaque Etat avec l'assistance de l'ONUDI en coordination avec l'OADIM et l'UMA.
4. Bénéficiaires: Les entreprises industrielles publiques et privées de chaque pays.
5. Durée estimée: 6 mois pour 6 consultants par pays.

**Action 3:** Assistance au renforcement et au développement du secteur privé dans la sous-région

1. Objectifs: Il s'agit de recenser l'ensemble des structures chargées de l'appui au développement de ce secteur en analyser les besoins, et en fonction de leurs priorités définir et exécuter les actions d'assistance requises.
2. Résultats: Assistance sous diverses formes:
- mise en place de structures de promotion et d'assistance dans les organismes recensés;
  - formation du personnel d'assistance;
  - mise en place d'outils de gestion;
  - élaboration d'un repertoire de profils de projets de PMI.
3. Responsabilité: Les structures chargées de la promotion du secteur privé en liaison avec le ministère de l'industrie avec l'assistance ONUDI en liaison avec des institutions financières.
4. Bénéficiaires: Les entreprises privées, les entrepreneurs privés, les chambres de commerce et de l'industrie, les fédérations et associations d'employeurs, les structures de promotion du secteur privé.
5. Durée estimée: 18 mois pour 2 consultants par pays (y compris des réunions, formation communes et ateliers sous-régionaux).

**Expansion industrielle**

**Action 4:** Assistance à l'analyse et à la restructuration industrielle.

1. Objectifs: Analyse des différents sous-secteurs industriels des pays de la sous-région à l'aide de la méthode de l'approche par programme en vue d'élaborer les stratégies requises par son développement.
2. Résultats: - Définition d'une politique et d'une stratégie de développement du secteur industriel de la sous-région basées sur ses moyens et ses ressources;

- Domaines de coopération possible:
  - Localisations idéales pour les projets:
  - Proposition d'une liste de projets sous-régionaux, obtenue en utilisant le programme PROSPIN développé par l'ONUDI.
3. Responsabilité: Les ministères de l'industrie de chaque pays avec l'assistance ONUDI en coordination avec l'OADIM, l'UMA et les institutions financières telle la BAD.
4. Bénéficiaires: Les gouvernements des différents Etats, l'UMA et l'OADIM.
5. Durée estimée: 6 mois pour 6 consultants par pays.

**Action 5:** Poursuite des projets moteurs en cours d'exécution du programme précédent.

1. Objectifs: Poursuite de la réalisation de projets moteurs en cours.
2. Résultats: Réalisation des investissements.
3. Responsabilité: Les partenaires des projets avec une aide éventuelle de l'ONUDI et des organismes financiers.
4. Bénéficiaires: Les partenaires des projets.
5. Durée: variable

**Domaines d'appui**

**Action 6:** Assistance au développement de la qualité dans le secteur industriel de la sous-région.

1. Objectif: Aider les pays de la sous région à développer des programmes de promotion de la qualité.
2. Résultats:
- Création de structures chargées de la promotion et de la diffusion de la qualité dans la sous-région;
  - Développement des programmes de promotion de la qualité;
  - Formation du personnel technique;
  - Assistance à la mise en place des programmes.
3. Responsabilité: Ministères de l'industrie et du commerce dans les différents pays, organismes chargés de la qualité s'il existent, avec l'assistance de l'ONUDI en liaison avec l'UMA et l'OADIM.

4. Bénéficiaires: Les opérateurs économiques. les organismes chargé du contrôle de qualité.
5. Durée estimée: 12 mois pour 2 consultants par pays.

**Action 7:** Aide au développement de la maintenance industrielle.

1. Objectifs: Aider les pays de la sous-région à lever une des contraintes qui limitent l'utilisation de leurs usines à pleine capacité.
2. Résultats:
- Définition de plans de maintenance dans les différents sous-secteurs;
  - Définition de systèmes et procédures de gestion de cette fonction avec utilisation de l'informatique;
  - Formation du personnel formateur.
3. Responsabilité: Ministères de l'industrie et structures chargées de la fonction avec l'assistance ONUDI en liaison avec OADIM et UMA.
4. Bénéficiaires: L'ensemble des entreprises industrielles, celles chargées de la maintenance, les organismes et les structures de formation dans les différents pays.
5. Durée estimée: 12 mois pour 2 consultants par pays.

**Action 8:** Appui aux institutions (i).

1. Objectifs: Assistance pour l'harmonisation des réglementations dans la sous-région pour favoriser les échanges et l'intégration économique.
2. Résultats:
- Etude comparative des différentes réglementations existantes dans les pays de la sous-région (transports, assurances, codes de commerce, système bancaire, douane, code des investissements);
  - Proposition d'adaptation pour favoriser les relations entre les différents pays au niveau des échanges commerciaux et des investissements industriels;
  - Formation du personnel.
3. Responsabilité: Ministères concernés dans chaque pays et organismes en charge de ces domaines avec l'assistance de l'ONUDI et autres organismes compétents (BAD, CUNCED,...).
4. Bénéficiaires: Ensemble des organismes et structures concernées par différents domaines dans la sous-région.
5. Durée estimée: 12 mois par 3 consultants par pays.



- Action 9:** Appui aux institutions (ii).
1. Objectifs: Adaptation et harmonisation des normes utilisées et de la métrologie dans les différents pays pour favoriser les échanges et l'intégration.
  2. Résultats:
    - Proposition de créer un organisme chargé des normes et de la métrologie au niveau des pays s'il n'existe pas;
    - Inventaire et étude comparative des normes utilisées dans l'industrie dans les pays de la sous-région;
    - Diffusion ces normes à l'ensemble des pays;
    - Adoption de normes et métrologie communes;
    - Mise en place et formation.
  3. Responsabilité: Ministères de l'industrie et organismes chargés des normes s'ils existent, avec l'assistance de l'ONUDI en liaison avec l'OADIM.
  4. Bénéficiaires: L'ensemble des opérateurs économiques, les organismes chargés des normes.
  5. Durée estimée: 6 mois pour un expert par pays.
- Action 10:** Assistance aux bourses nationales de sous-traitance et de partenariat.
1. Objectifs: Interconnection et valorisation optimale des différentes bourses nationales de sous-traitance et de partenariat dans le cadre de la poursuite de l'action de mise en place de ces bourses afin de renforcer l'intégration sous-régionale.
  2. Résultats:
    - Réaliser un réseau à partir des bourses existantes de façon à les rendre accessibles dans le pays et à partir des autres pays;
    - Compléter l'équipement existant;
    - Organiser des ateliers sous-régionaux.
  3. Responsabilité: Les responsables des bourses avec l'assistance de l'ONUDI.
  4. Bénéficiaires: Les bourses de sous-traitance, les opérateurs industriels, les organismes de maintenance.
  5. Durée estimée: 12 mois pour 2 experts par pays.
- Action 11:** Mise en place d'un réseau maghrébin d'informations industrielles.

1. Objectifs: Valoriser l'expérience existant dans les pays du maghreb pour concevoir et mettre en place un réseau d'informations industrielles qui favorisera l'intégration industrielle.
2. Résultats:
  - inventaire: des structures de traitement et de diffusion, des utilisateurs de l'information industrielle ainsi que des moyens disponibles;
  - conception d'un système au niveau maghrébin en adaptant les systèmes existants localement;
  - compléter le matériel existant;
  - mise en place du système.
3. Responsables: Ministères de l'industrie, les organismes chargés de la collecte le traitement et la diffusion de l'information industrielle avec l'assistance ONUDI en coordination avec l'UMA et l'OADIM.
4. Bénéficiaires: Les opérateurs économiques, les organismes chargés des systèmes d'information.
5. Durée estimée: 12 mois pour 2 experts par pays.

**Action 12:** Assistance pour le consulting et l'organisation industrielle.

1. Objectifs: Aide au développement des capacités du Maghreb (extensible aux autres pays de la sous-région) en matière d'études de services de conseils et d'organisation industrielle.
2. Résultats:
  - Mise en place des résultats de l'étude réalisée en 1993 par PP/REC/ONUDI;
  - Aide à la création d'associations et de fédérations nationales et sous-régionales d'ingénieurs-conseils;
  - Assistance aux bureaux d'études et associations de consultants dans les méthodes pour la réalisation et l'évaluation d'études de projets ou de gestion;
  - Organisation d'ateliers techniques.
3. Responsabilité: Différents ministères, les organismes de développement associations de conseils et patronales avec l'assistance de l'ONUDI en coordination avec l'UMA et l'OADIM.
4. Bénéficiaires: Les bureaux d'études locaux (privés et publics, les ingénieurs-conseils, les associations de conseils, les organismes de développement.
5. Durée estimée: 12 mois pour 2 consultants par pays.

**Action 13:** Formation industrielle.

1. Objectifs: Mise en valeur des ressources humaines de la sous-région nécessaires au développement du processus d'industrialisation.
2. Résultats:
  - Assistance a des organismes de formation industrielle sélectionnés dans la révision des programmes et méthodes avec apport d'outils pédagogiques;
  - Formation de formateurs dans des domaines à définir dans le cadre des pays ou d'ateliers sous-régionaux;
  - Organisation de stages.
3. Responsables: Ministère de l'industrie, ministère de la formation professionnelle, organismes de formation, chambres de commerce et de l'industrie, associations patronales, avec l'assistance de l'ONUDI.
4. Bénéficiaires: Le secteur industriel, les institutions de formation.
5. Durée estimée: 12 mois par pays.

**Action 14:** Appui à institution.

1. Objectif: Assister l'Association Maghrébine des Opérateurs de l'Automobile dans la mise en place de son plan d'action pour favoriser l'intégration industrielle sous-régionale.
2. Résultats:
  - Etude de projets de sous-traitance;
  - Recherche de partenaires pour la réalisation;
  - Promotion des projets;
  - Organisation de salons spécialisés;
  - Renforcement des structures de l'association.
3. Responsabilité: Ministères de l'industrie, associations maghrébines des opérateurs de l'automobile avec l'assistance de l'ONUDI en coordination avec l'UMA.
4. Bénéficiaires: Les opérateurs maghrébins du domaine automobile et de la sous-traitance, les bourses nationales de sous-traitance, l'association maghrébine des opérateurs de l'automobile.
5. Durée estimée: 12 mois pour 2 consultants.

**Action 15:** Appui à la création de petites et moyennes entreprises et à l'entrepreneuriat.

1. Objectif: Assister les organismes, associations et structures de la sous-région chargées de la promotion de la création de PMI et l'entrepreneuriat sous-régional.

2. Résultats:
- Recenser l'ensemble mesures à prendre pour favoriser la création (guichet unique, encouragements divers, financements subventionnés. ...):
  - Promotion de coopératives de jeunes:
  - Préparation d'études de faisabilités de projets, de plans de marketing et d'adaptation technologiques:
  - Formation d'entrepreneurs et de chefs d'entreprises:
  - Rencontres à organiser entre les responsables maghrébins d'associations.
3. Responsabilité: Organismes et associations chargés du développement et de la création de PMI, chambres de commerce et de l'industrie, associations patronales, avec l'assistance de l'ONUDI en coordination avec l'OADIM.
4. Bénéficiaires: Les opérateurs et entrepreneurs maghrébins ainsi que les associations chargées de la promotion des investissements et des PMI.
5. Durée estimée: 12 mois pour un consultant par pays.

**Action 16:** Contribution à l'écologie.

1. Objectif: Etude sur la pollution industrielle sur les côtes méditerranéennes, l'étude prévue au programme 88 devait être financée par la Suède.
2. Résultats:
- Identifier les sources de la pollution:
  - Proposer des solutions pour en limiter les effets:
  - Aide à la mise en place des solutions.
3. Responsabilité: Les ministères et organismes chargés de la gestion des ressources halieutiques et de la mer, avec l'assistance ONUDI.
4. Bénéficiaires: L'ensemble des pays de la sous-région.
5. Durée estimée: 1 expert pendant 18 mois.

**Action 17:** Organisation de rencontres techniques.

1. Objectif: Afin de faire avancer la recherche et renforcer les structures en charge, organiser cinq réunions sous-régionales dont deux autour des thèmes concernant les énergies nouvelles et la biotechnologie.
2. Résultats:
- Adopter un plan d'action pour chacun des domaines pour coordonner et favoriser la coopération dans ces domaines entre les pays de la sous-région et avec les pays avancés:

- Etudier la mise en place de centres sous-régionaux dans ces domaines.

3. Responsabilité: Ministères de l'industrie et de la recherche, organismes chargés de ces domaines, avec l'assistance de l'ONUDI.
4. Bénéficiaires: Les organismes de recherche dans les pays de la sous-région.
5. Durée estimée: s.o.

**Action 18:** Formation.

1. Objectifs: Assistance au développement des capacités de planification sectorielle dans la sous-région (projet prévu au programme 90).
2. Résultats: Etudes sectorielles (pourraient être réalisées parallèlement à l'étude de restructuration industrielle afin d'optimiser l'utilisation des moyens de réalisation).
3. Responsabilité: Secrétariat général de l'UMA et les ministères de l'industrie des pays avec l'assistance de l'ONUDI.
4. Bénéficiaires: Les pays de l'UMA et le secrétariat général de l'UMA.
5. Durée estimée: 1 conseiller technique pendant 2 ans.

**Action 19:** Promotion de projets.

1. Objectifs: Assister les pays de la sous-région pour l'organisation de réunions de promotion de projets communs, à organiser éventuellement en marge des salons spécialisés.
2. Résultat:
  - Proposer aux investisseurs potentiels locaux et étrangers les projets sous-régionaux retenus;
  - Les investisseurs potentiels, seront sélectionnés et invités conjointement par la sous-région, l'ONUDI et des organismes financiers (BAD par exemple) en tant que parains;
  - Concrétiser les associations nécessaires pour la réalisation des projets.
3. Responsabilité: Les responsables sous-régionaux, l'UMA, l'OADIM, la BAD et l'ONUDI.
4. Durée estimée: 3 ou 4 réunions durant la décennie.

**Action 20:** Lancement de la réalisation de projet en fonction des accords conclus entre les pays, suite à la sélection des projets et des résultats des actions de promotion.

- Action 21:** Organisation de salons spécialisées dans les pays de la sous-région.
1. Objectifs: Des salons sont déjà organisés dans la sous-région pour certains secteurs. Choisir d'autres secteurs pendant la décennie afin de les promouvoir à travers ces salons, en marge desquels pourraient se tenir les réunions techniques.
2. Résultats:
- Permettre aux opérateurs de se connaître et de faire connaître leurs productions et nouer des relations;
  - Permettre aux opérateurs de la sous-région de connaître des opérateurs d'autres sous-régions et régions.
3. Responsabilité: Ministères de l'industrie et du commerce, les associations patronales et représentants de chambres de commerce et de l'industrie, l'UMA, avec l'assistance ONUDI.
4. Bénéficiaires: Les opérateurs économiques de la sous-région.
5. Durée estimée: 5 salons durant la décennie.

**C. Recapitulation des actions**

- a1 Carte industrielle de la sous-région
- a2 Etudes de réhabilitation
  - a21 Réhabilitation
- a3 Développement du secteur privé
- a4 Etude de restructuration industrielle
  - a41 Identification de projets sous-régionaux
  - a42 Etudes de faisabilité de projets
- a5 Poursuite de la réalisation des projets en cours
- a6 Développement de la qualité
- a7 Développement de la maintenance industrielle
- a8 Harmonisation des réglementations sous-régionales
- a9 Harmonisation des normes et de la métrologie
- a10 Interconnection des bourses nationales de sous-traitance
- a11 Constitution du réseau maghrébin d'informations industrielles
- a12 Renforcement des capacités d'étude et de conseil
- a13 Mise en valeur des ressources humaines sous-régionales
- a14 Renforcement de l'association maghrébine de l'industrie automobile
- a15 Appui à la création de PMI et à l'entreprenariat
- a16 Etude sur la pollution industrielle dans la sous-région
- a17 Organisation de rencontres techniques
- a18 Développement de capacités de planification sectorielle
- a19 Promotion de projets
- a20 Lancement de la réalisation de projets
- a21 Organisation de salons spécialisés

Note: a21, a41, a42 sont des actions secondaires comprises dans les actions principales a2 et a4.

**CHAPITRE III****PLAN DE MISE EN OEUVRE****III.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Comme indiqué dans les objectifs du programme d'actions, la mise en oeuvre du PSRAN devra être basée sur une stratégie sélective eu égard aux ressources limitées qui pourraient être mobilisées pour son exécution.

Les efforts seront dirigés en priorité vers les actions dont les résultats permettront de mieux faire fonctionner les investissements existants et préparer l'environnement institutionnel et infrastructurel afin de le rendre propice à de nouveaux investissements.

Il a été recommandé aux différents niveaux de l'élaboration de ce programme l'utilisation des méthodes développées et éprouvées par l'ONUDI. En ce qui concerne la mise en oeuvre, la méthode de gestion stratégique du développement semble la plus indiquée surtout pour la phase d'expansion industrielle dans laquelle il sera nécessaire de coordonner plusieurs sous-secteurs.

**III.2. DEROULEMENT DES ACTIONS**

L'état de la coopération entre les pays de la sous-région et les taux d'utilisation des capacités industrielles disponibles nous conduit à privilégier les actions qui viseront à renforcer les relations sous-régionales, à accroître les échanges et améliorer le fonctionnement et la gestion des usines existantes. Ainsi le plan de mise en oeuvre comprendra trois phases d'exécution:

**A. Phase 1: Préparatoire**

D'une durée de 2 à 3 ans, cette phase permettra non seulement de préparer un climat favorable à la coopération sous-régionale grâce à l'appui aux institutions afin qu'elles puissent permettre le développement de relations équitables, saines et harmonieuses entre les pays, mais aussi de réaliser l'étude de restructuration industrielle de la sous-région sur laquelle seront basées l'expansion et l'intégration industrielles.

Cette phase, verra également se poursuivre l'exécution des projets engagés lors de la première DDIA dont la réalisation n'est pas encore terminée, ainsi que le démarrage des actions de réhabilitation diagnostiquées, l'organisation de réunions entre opérateurs et des salons spécialisés.

**B. Phase 2: de consolidation**

Durant cette phase, dont la durée sera aussi de 2 à 3 ans, se poursuivront les réhabilitations engagées dans la phase précédente mais qui devraient être terminées au courant de celle-ci.

L'analyse et la comparaison des secteurs industriels des différents pays, résultat de l'étude réalisée précédemment, permettront d'engager la négociation entre les pays de la sous-région pour choisir les projets dont l'importance sera reconnue par tous comme nécessaires à la réalisation de l'intégration sous-régionale. Il sera parfois utile d'engager des études de préfaisabilité et d'avantages comparés avant qu'une décision ne soit prise.



Sur la base de la liste de projets négociée et arrêtée, on lancera alors les études de faisabilité de projets dont la réalisation sera confiée aux bureaux d'études nationaux, qu'on aura renforcé précédemment, avec une assistance ponctuelle de l'ONUDI ou d'autres organismes dans des créneaux pointus.

On poursuivra également durant cette phase les actions d'appui aux institutions et aux services de l'industrie, ainsi que l'organisation et la tenue d'ateliers techniques et salons spécialisés.

### C. Phase 3: d'expansion

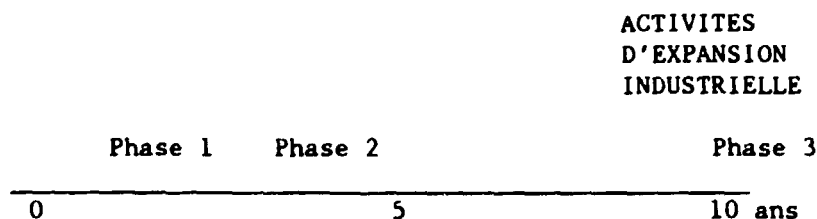
Cette phase verra la réalisation des premiers projets sous-régionaux retenus mais également la poursuite des actions d'assistance technique, des réunions et ateliers techniques ainsi que l'organisation de salons et la promotion de projets.

La mise en oeuvre de ce programme sera jalonnée de réunions périodiques de coordination, de suivi et d'évaluation des résultats aux niveaux national et sous-régional dont le fonctionnement sera décrit au chapitre IV.

Le plan de mise en oeuvre ainsi décrit est schématisé ci-dessous, le planning de réalisation est donné dans le tableau qui suit.

#### ACTIVITES:

- D'APPUI AUX INSTITUTIONS
- DE SOUTIEN AUX SERVICES
- DE RENFORCEMENT DE  
L'EXISTANT





### III.3. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Contrairement à la première décennie, l'exécution du PSRAN ne reposera pas essentiellement sur les gouvernements, elle impliquera également l'ensemble des parties concernées par l'industrialisation et ses services d'appui notamment:

- les organisations régionales: OUA, CEA,
- les organisations sous-régionales: OADIM, UMA MULPOC.
- les structures des Etats et le secteur public,
- le secteur privé à travers ses représentants
- le système de formation dans les différents pays,
- le système bancaire: national, sous-régional, régional et international,
- les investisseurs étrangers et les associations sous-régionales ou régionales auxquels ils appartiennent,
- le système des Nations Unies et ses agences spécialisées.

Cette liste donne déjà une idée sur les efforts à déployer en matière de coordination. On donne ci-après une esquisse du rôle que doivent jouer les principales parties prenantes au programme.

#### A. Les gouvernements des pays de la sous-région

Si comme il a déjà été signalé, le rôle des gouvernements ne sera pas capital dans la mise en oeuvre de cette décennie, il demeurera quand même important. Car, s'ils se retirent progressivement des activités directement productives dans la plupart des pays, leurs responsabilités demeurent dans les autres secteurs, notamment les services et les institutions.

Il s'agira pour les gouvernements de tirer le plus d'avantages possibles de la libéralisation de leurs économies. Ainsi, ils devront, pendant cette période veiller à orienter leurs actions vers:

- la réhabilitation des industries existantes afin d'en tirer le meilleur profit,
- le développement des infrastructures nécessaires à l'implantation d'industrie,
- l'adaptation des réglementations fiscales, douanières, bancaires et des assurances au contexte de libéralisation pour faciliter les échanges,
- l'aide et le soutien du développement du secteur privé pour prendre le relai de l'Etat dans l'investissement industriel,
- l'autonomie de gestion des entreprises publiques,
- le renforcement du système éducatif,
- l'organisation des fonctions importantes telles la qualité et la maintenance industrielle.

#### B. Les organisations sous-régionales

Ce sont principalement l'Organisation Arabe pour le Développement Industriel et des Mines, (OADIM), l'Union du Maghreb Arabe (UMA), le Centre Multinational de Programmation et d'Execution de Projets (MUPOC), les associations multinationales de chambres de Commerce et de l'industrie.

Les organisations sous-régionales devraient être parties prenantes au plus haut point dans la mise en oeuvre du PSRAN étant donné leur rôle dans la promotion et l'intégration sous-régionale.

Le programme devra leur être soumis pour discussion et approbation. d'ailleurs elles devraient participer activement à la réunion sous-régionale.

Ces organisations seront amenées à jouer un rôle important tant au niveau de la réalisation d'études sectorielles que d'études de faisabilité de projets, de la promotion des projets communs et de la coopération sous-régionale d'une façon générale.

Dans ce cadre elles organiseront des réunions techniques entre les opérateurs, des salons spécialisés et des forums d'investissement auxquels seront conviés des investisseurs potentiels.

Elles pourront enfin aider les pays intéressés par les projets sous-régionaux à obtenir les fonds nécessaires à partir des organismes financiers régionaux ou sous-régionaux tels: la Banque Africaine pour le Développement, le Banque Islamique pour le Développement, les différents fonds arabes.

### C. Les organisations internationales

Ce sont principalement l'OUA, l'ONUDI, la CEA et le PNUD qui interviendront dans l'exécution de ce programme. Chacune d'elles représentant des axes complémentaires: l'OUA exprimant la volonté politique et la solidarité africaine, la CEA celle du développement multisectoriel de l'Afrique, l'ONUDI spécialisée dans la promotion du développement industriel dans les pays en développement, le PNUD étant l'outil privilégié des Nations Unies pour promouvoir le développement multisectoriel.

L'OUA qui est l'initiateur de la décennie doit être le garant de sa réussite, pour cela un suivi régulier de son exécution, à travers les conférences régulières des ministres africains de l'industrie, sera fait et des ajustements ou des recommandations pourraient être proposées à ce niveau.

Quant à la CEA et à l'ONUDI qui sont impliquées directement dans l'exécution, - l'ONUDI étant aussi chargée de la coordination de la décennie - ; leur rôle est:

- outre le suivi et la mise à jour régulière du PSRAN,
- d'assister les pays, les organisations et les structures chargées de la mise en oeuvre: dans la réalisation des différentes études inscrites au programme,
- d'aider au développement de capacités locales d'études, de conseil et de formation,
- d'organiser avec les structures compétentes les actions de promotion de projets et de recherche de financement,
- enfin de renforcer le secteur privé afin de relayer les Etats dans l'investissement et la réalisation de projets.

Le PNUD enfin, au niveau du bureau régional pour l'Afrique et les Pays Arabes, devrait inscrire ce programme dans ses cycles de programmation afin que des ressources puissent lui être octroyées.

#### D. Les opérateurs économiques

Les opérateurs économiques, qu'ils soient publics ou privés ont un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du PSRAN. En effet ils doivent conjuguer leurs efforts pour remplacer les Etats dans leur rôle d'investisseur. Ce rôle sera déterminant dans les opérations de privatisation en cours, dans la promotion des investissements et dans la recherche de partenaires pour la réalisation de projets. Au niveau sous-régional leur regroupement en associations sectorielles favorisera la coopération et l'intégration.

## CHAPITRE IV

### PROMOTION, COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION

#### 1. PROMOTION

La promotion des objectifs de la deuxième DDIA en général et du PSRAN en particulier devrait stimuler son exécution et permettre de dégager les moyens nécessaires à la réalisation des actions programmées.

La plupart des activités de promotion se retrouvent dans les actions qui composent le programme, notamment les ateliers techniques, les réunions, les salons et autres formations.

Il faudra cependant prévoir une action en direction d'un public plus large au niveau des pays de la sous-région à savoir les opérateurs économiques publics et privés qui pourraient être touchés par des brochures explicatives à large diffusion et des reconcontres-débat. Au niveau international, en plus des ambassades de pays développés susceptibles d'apporter leur concours, ce sont les organismes régionaux et sous-régionaux, les institutions financières et bancaires qui seront ciblées par l'action de promotion. Ces organismes seront invités systématiquement aux réunions sur la coopération sous-régionale et sur la promotion des projets.

Les ministres africains de l'industrie avaient décidé lors de leur neuvième conférence de fixer au 20 novembre la date de la célébration annuelle de la journée de l'industrialisation de l'Afrique. Il faudra aussi saisir cette occasion pour organiser une réunion technique sur le thème de l'année et inviter tous les organismes et opérateurs susceptibles de contribuer à faire avancer la réalisation des objectifs de la décennie.

Le financement de l'activité de promotion proviendra de plusieurs sources:

- le budget national consacré à la deuxième DDIA,
- la partie des fonds de l'ONUDI consacrés à la DDIA,
- l'aide de pays ou d'organismes donateurs,
- le financement PNUD.

#### 2. COORDINATION ET SUIVI

La faiblesse de ces fonctions lors de l'exécution de la première DDIA y est pour beaucoup dans l'insuffisance des résultats obtenus. Aussi, afin d'augmenter les chances de succès de la deuxième DDIA, il sera nécessaire d'accorder toute l'attention voulue à la coordination et au suivi des actions.

Les fonctions seront assurées au niveau de l'exécution de ce programme en utilisant le concept de l'approche de gestion stratégique mise au point par l'ONUDI.

Pour cela, il sera nécessaire de mettre en place les mécanismes et les structures appropriés à tous les niveaux concernés, pour suivre le déroulement du PSRAN, car de leur efficacité dépendront les résultats.

### A. Au niveau sous-régional

Afin de donner toute l'importance voulue à la décennie, une coordination au plus haut niveau est souhaitable, ceci pouvant se matérialiser dans la mise en place d'un Comité ministériel. Une telle instance existe déjà pour les pays de Maghreb, il s'agit de trouver un moyen d'organiser des réunions spécialisées de ce Comité, pour le suivi de la Décennie, auxquelles seront invités les responsables égyptiens et soudanais, il deviendrait alors comité sous-régional. Ceci pourrait se faire en liaison avec l'OADIM qui devrait d'ailleurs en assurer le secrétariat.

Le rôle de ce Comité sera d'abord de maintenir le contact entre les différents pays de la sous-région, afin de rendre compte de l'avancement de l'exécution des actions prévues aussi bien dans les programmes nationaux que dans le programme sous-régional. Il doit examiner les résultats des travaux engagés notamment les études et les actions d'assistance afin de prendre des décisions pour les réorienter si nécessaire. Il sera amené aussi à examiner et arrêter la liste des projets proposés à la coopération sous-régionale.

C'est également ce comité, vu son niveau hiérarchique, qui sera amené à suivre, l'application des nouvelles réglementations qui devront régir les relations entre les pays suite aux harmonisations qui seront arrêtées.

A ces réunions seront conviées toutes les structures sous-régionales concernées par l'exécution du PSRAN notamment le secrétariat général de l'UMA, les associations ou fédérations sous-régionales d'entrepreneurs, d'industriels et de chambres de commerce et de l'industrie.

Les rapports d'avancement établis à l'occasion de ces réunions seront adressés aussi à l'ONUDI qui assure la coordination de la DDIA ainsi qu'à la CEA.

Ces réunions pourraient se tenir avec une périodicité semestrielle. Un rapport circonstancié sera aussi établi tous les deux ans pour la Conférence des ministres africains de l'industrie.

### B. Au niveau national

Le suivi et la coordination du PSRAN se fera par les structures mises en place pour coordonner le programme national.

La méthode de gestion stratégique suggérée pour assurer ces fonctions prévoit la mise en place de comités de gestion stratégique au niveau des différents sous-secteurs notamment:

- agro-alimentaire
- sidérurgie-métallurgie-mécanique-électrique-électronique
- chimie et pharmacie
- industries de pointe.

On prévoiera en outre des comités pour suivre:

- la revitalisation du secteur public
- la réhabilitation des entreprises en difficulté
- la maintenance industrielle et la fabrication de pièces de rechange
- la qualité
- les infrastructures
- les ressources humaines.

Ces comités seront composés de représentants de différents ministères, d'entreprises publiques et privées, de chambres de commerce et de l'industrie, d'associations patronales, d'associations diverses en relation avec les différents secteurs et des établissements financiers.

Leur rôle est de préparer le travail du comité national de coordination de la DDIA lequel alimentera en informations le comité sous-régional. Leurs principales activités seraient:

- de participer à la réalisation: des diagnostics des différents sous-secteurs, de la carte industrielle et de l'étude de restructuration industrielle,
- d'être un centre de concertation entre les différents composantes des sous-systèmes industriels (toutes les parties intéressées y étant représentées),
- de préparer les décisions à soumettre au comité national de coordination; dans ce cadre ils constitueront la courroie de transmission entre les opérateurs industriels et les centres de décision,
- participer et animer les réunions techniques des sous-secteurs dont ils ont la charge.

La coordination et le secrétariat de chaque comité seront assurés par un membre désigné par le ministère de l'industrie, il sera le rapporteur du sous-secteur au comité national. Ces comités pourraient fixer la périodicité de leurs réunions à un mois, quant au comité national il pourrait se réunir tous les trois mois et à la demande si une urgence l'exigeait.

Pour faciliter la coordination au niveau sous-régional ainsi que le travail des comités nationaux, il est recommandé d'adopter une liste commune d'indicateurs et de points critiques qui serviront à évaluer les résultats de la mise en oeuvre du programme.

#### C. Au niveau international

Comme indiqué par ailleurs, la coordination et le suivi de la DDIA ont été confiés à l'ONUDI. Dans ce cadre, elle reçoit les rapports des différents comités nationaux et sous-régionaux à partir desquels elle élaborera son rapport périodique aux différentes instances notamment le PNUD, la Conférence Annuelle de l'ONUDI, et la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie. En outre, la coordination par l'ONUDI s'exercera à travers les diverses réunions de promotion, d'évaluation et de révision du programme. quelle sera amenée à organiser au niveau de la sous-région.

### 3. **EVALUATION**

L'évaluation est une activité qui devra s'exercer à tous les niveaux de l'exécution du PSRAN.

Cependant pour être efficace et que la tâche des responsables soit facilitée, il sera nécessaire de mettre en place un système d'information qui alimentera les rapports d'évaluation. Ces derniers doivent, aussi, être standardisés et contenir les mêmes paramètres et indicateurs à surveiller, afin de faciliter les comparaisons et les consolidations aux niveaux national et sous-régional.



La surveillance régulière des paramètres servira à mesurer les progrès réalisés au niveau des sous-secteurs, des pays et enfin de la sous-région. Elle permettra aussi d'apporter le cas échéant les correctifs nécessaires en cours d'exécution.

Les différentes réunions, les rapports et les documents à produire sont résumés dans le planning de réalisation donné au chapitre précédent.

## Situation des industries stratégiques et de pointe en Afrique du Nord

Sous-secteurs	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritnaie	Soudan	Tunisie
<b>1. Industries motrices et stratégiques</b>							
. Sidérurgie	●	●	●	◐	◐	◐	◐
. Constructions mécaniques et métalliques	●	●	◐	◐	◐	◐	◐
. Constructions électr. et électroniques	◐	◐	◐	◐	○	◐	◐
. Informatique	◐	◐	○	◐	○	○	◐
. Chimie	◐	◐	◐	◐	○	◐	◐
<u>dont</u>							
. pharmacie	◐	◐	◐	◐	○	○	◐
. Agro-industries	◐	◐	◐	◐	◐	◐	◐
<b>2. Industries de pointe</b>							
. énergies nouvelles	◐	○	○	○	○	○	○
. biotechnologie et génie génétique	◐	◐	○	◐	○	○	◐

Légende: très développé

développé

moyennement développé

embryonnaire

Inexistant



ANNEXE 2

LISTE DES PROJETS PROPOSES DANS LE DOCUMENT PPD.174(SPEC.)  
(pour mémoire)

No.	Profil de projet	Pays	Date	Etat d'avancement	Secteur
<b>PROJETS RETENUS DANS LE PREMIER PROGRAMME INTEGRE (1984)</b>					
1.	No 1 Installation de sucreries	SOUD	P84	B	AGRO
2.	No 2 Création d'une fabrique de papier	SOUD	P84	C	AGRO
3.	No 2 Installation d'une filature	TUN/JAL	P84	C	TEXT
4.	No 4 Installation d'une fabrique de sacs en kénaf	SOUD	P84	Néant	TEXT
5.	No 5 Création d'une cimenterie à Port-Soudan	SOUD	P84	C	CONSTR
6.	No 6 Création d'une usine de ciment blanc	TUN/ALG	P84	A	CONSTR
7.	No 7 Fabrication de carreaux de marbre	SOUD/EGY	P84	C	CONSTR
8.	No 8 Création d'une unité de production de verre à vitres	SOUD/EGY	P84	Néant	CHIM
9.	No 9 Création d'une usine de montage de tracteurs	SOUD/EGY	P84	C	MEC
10.	No 10 Construction d'une usine de moteurs diesel bas de gamme	TUN/ALG	P84	A	MEC
11.	No 11 Fabrication de tours et de fraiseuses	MAR	P84	A	MEC
12.	No 12 Fabrication de machines à bois	TUN/MAR	P84	A	MEC
13.	No 13 Fabrication de compresseurs pour réfrigérateurs	AIDMO	P84	C	MEC
<b>PROJETS RETENUS DANS LE PROGRAMME INTEGRE REVISE (1988)</b>					
14.	No 1 Création d'industries textiles	JAL/MAR	P88	A	TEXT
15.	No 2 Création d'industries alimentaires	JAL/MAR	P88	C	AGRO
16.	No 3 Création d'industries du cuir	JAL/MAR	P88	A	AGRO
17.	No 4 Production d'huile végétale	SOUD/TUN/ALG/AR/AIDMO	P88	B	AGRO
18.	No 5 Production de filés de coton fins	SOUD/AIDMO/TUN TUN/MAR/ALG/JAL		B	TEXT

LISTE DES PROJETS (suite)

No.	Profil de projet	Pays	Date	Etat d'avancement	Secteur
19.	No 6 Briqueterie de Nafta el Oued	ALG/TUN	P88	C	CONSTR
20.	no 7 Création d'industries pharmaceutiques	JAL/MAR	P88	C	CHIM
21.	No 8 Production de nitrate d'urée	JAL/TUN	P88	C	CHIM
22.	No 9 Production d'engrais phosphatés	SOUD/TUN	P88	C	CHIM
23.	No 10 Production de nitro-phosphates	ALG/TUN	P88	C	CHIM
24.	No 11 Production de produits pétrochimiques tels qu'acide acétique, bitume, lubrifiants de base, quilles isolantes pour transformateurs et acétates de vinyle	ALG/TUN	P88	C	CHIM
25.	No 12 Fabrication de produits chimique tels que synthétique, dioxyde de de titane, pigments et colorants organiques, pigments et colorants minéraux, sulfates de sodium et dérivés de la barytine	ALG/TUN	P88	C	CHIM
26.	No 13 Fabrication de machines à laver à usage domestique	ALG/JAL	P88	C	MEC
27.	No 14 Fabrication de véhicules particuliers et utilitaires	ALG/JAL	P88	C	MEC
28.	No 15 Fabrication de boîtes de vitesses pour automobiles	ALG/JAL	P88	C	MEC
29.	No 16 Production de moteurs diesel haut de gamme pour tracteurs et camions	ALG/JAL	P88	B	MEC
30.	No 17 Production de véhicules légers utilisables dans le désert	ALG/JAL	P88	B	MEC
31.	No 18 Complex de production d'aluminium par électrolyse	ALG/JAL	P88	B	MEC
32.	No 19 Construction de camions				
33.	No 20 Production de transformateurs électriques haute tension	ALG/TUN	P88	B	MEC
34.	No 21 Construction de charpentes métalliques	ALG/TUN	P88	A	MEC
35.	No 22 Fabrication de machines de transformation de tôles	ALG/TUN	P88	B	MEC
36.	No 23 Fabrication de machines de transformation des matières plastiques	ALG/TUN	P88	B	MEC
37.	No 24 Fabrication de machines pour l'industrie textile	ALG/TUN	P88	B	MEC
38.	No 25 Fabrication d'engrenages et réducteurs de vitesse	MAR/TUN	P88	A	MEC
39.	No 26 Projet de forge industrielle	MAR/TUN	P88	B	MEC
40.	No 27 Production de thermostats, de plaques d'évaporateur, d'échangeurs, de chaleur, de fours de cuisinière, de micromoteurs, de tableaux de commande, de téléviseurs, et tubes cathodiques et de circuits imprimés	ALG/TUN	P88	C	MEC

**PROJETS D'APPUI**

No.	Profil de projet	Pays	Date	Etat d'avancement
<b>A. PROJETS D'APPUI RETENUS DANS LE PREMIER PROGRAMME INTEGRE (1984)</b>				
1.	S1. Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle	Sous-région	P88	A
2.	S2. Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel	Sous-région	P84	A
3.	S3. Développement des entreprises locales (répertoire de profils de projet pour la petite industrie)	Sous-région	P84	A
4.	S4. Développement de l'industrie alimentaire en Afrique du Nord	Sous-région	P84	A
5.	S5. Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional	Sous-région	P84	A
6.	S6. Centre africain de génie génétique et de biotechnologie	Sous-région	P84	C
<b>B. PROJETS D'APPUI RETENUS DANS LE PROGRAMME INTEGRE REVISE (1988)</b>				
7.	1. Société mixte tuniso-libyenne pour la maintenance industrielle et le montage	TUN/JAL	P88	U
8.	2. Etude sur le développement de la production des biens d'équipement en Afrique du Nord	Sous-région	P88	C
9.	3. Etudes techniques sur le développement de la coopération sous-régionale dans l'industrie du traitement du poisson	Sous-région	P88	C
10.	4. Etudes techniques liées à la promotion de l'industrie de réparation et de maintenance navales	Sous-région	P88	C
11.	5. Etudes techniques relatives à la pollution industrielle	Sous-région	P88	B
12.	6. consultations sous-régionales sur des secteurs spécifiques	Sous-région	P88	C
<b>C. NOUVEAUX PROJETS D'APPUI INCLUS DANS LE PROGRAMME INTEGRE (1990)</b>				
13.	1. Aide au développement des capacités du Maghreb en matière de services-conseils et d'organisation industrielle	Maghreb	P90	B
14.	2. Etudes sur la coopération des pays du Maghreb avec d'autres organisations régionales et sous-régionales	Maghreb	P90	B
15.	3. Harmonisation des réglementations et des incitations pour promouvoir les investissements industriels	Maghreb	P90	C
16.	4. Mise en place d'un réseau maghrébin d'information industrielle	Maghreb/EGY/SOUD	P90	B
17.	5. Aide au développement des capacités de planification sectorielle de l'UMA	Maghreb	P90	C

LISTE DES PROJETS (suite)

No.	Profil de projet	Pays	Date	Etat d'avancement	Secteur
41.	No 28 Production de pistons, axes de piston, chemises, paliers à coussinet chaînes de transmission	ALG/TUN	P88	C	MEC
42.	No 29 Complex sidérurgique conjoint (bouletage)	ALG/JAL/MAU	P88	B	MET
NOUVEAU PROJETS INCLUS DANS LE NOUVEAU PROGRAMME INTEGRE (1990)					
43.	Remise en état d'une fabrique de ciment	MAR/ALG	P90	A	CONSTR
44.	Agrandissement d'usines de traitement du poisson	MAU/ALG	P90	A	AGRO
45.	Projet conjoint pour la production d'électrodes de graphite en Egypte	EGY/JAL/ALG/MAR/AIDMO	P90	B	MEC
46.	Production de tableaux de commande électriques	ALG/JAL	P90	B	MEC
47.	Création d'une unité de production de verre à vitres	ALG/Maghreb	P90	C	CHIM
48.	Création d'un centre de traitement de la viande	MAU/Maghreb	P90	C	AGRO

TYPE DE PROJETS:

A: projet opérationnel;                      B: projet en voie de réalisation;  
 C: projet au stade de la conception;        néant: projet retiré